

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

tarbes
loures
pyrénées
Communauté
d'agglomération



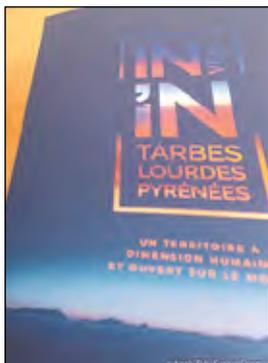
TABLE DES MATIÈRES

8	La Communauté d'agglomération et ses compétences	58	Écoles de musique
10	Invest'In Tarbes-Lourdes-Pyrénées	60	Conservatoire Henri Duparc
18	Habitat & Politique de la Ville	66	Finances
24	Fonds d'Aide aux Communes	70	Lecture publique
26	Politiques contractuelles	74	Équipements sportifs
32	Aménagement de l'espace et Urbanisme	78	Environnement
38	Eau & Assainissement	82	Accueil des Gens du Voyage
50	Mobilité	86	Ressources Humaines
54	Promotion touristique		

IO

Invest'in Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Le bilan 2021 montre que la CATLP a su s'adapter et être en permanence présente, tant auprès des entreprises du territoire qui en ont le plus besoin, que de ses membres.



74

Équipements sportifs

L'impact de la crise sanitaire dans la filière sportive pour les années 2020 et 2021 a été fort.



38

Eau & Assainissement Gestion des eaux pluviales urbaines

L'année 2021 a permis de définir les bases et objectifs de la politique de l'eau et de l'assainissement de la CATLP sur les 10 prochaines années en terme financier et technique.



Rapport d'activités 2021/ Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées / Zone tertiaire Pyrène Aéro-Pôle - Téléport 1 CS 51331 65013 Tarbes cedex 9 / Tél. 05 62 53 34 30 / www.agglo-trlp.fr / Directeur de la publication : Gérard Trémège / Directeur de la rédaction : Jean-Luc Reviller / Rédaction : services de la CATLP / Conception graphique : service communication / Crédits photos : CATLP, AdobeStock, P. Vincent / parution : septembre 2022 / Impression : Groupe Reprint

Bien au-delà de l'exercice formel que constitue l'élaboration d'un rapport d'activité, ce document a vocation à donner des informations précieuses sur l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Il porte le témoignage de la vie de la structure, de son dynamisme, de sa capacité à mettre en œuvre le projet des élus. C'est en effet la démonstration factuelle des résultats obtenus et des actions réalisées sur l'exercice précédent.

Il permet de vérifier que l'on a fait ce que l'on avait dit.

Il met en exergue les savoir-faire par discipline, par compétence et il rappelle l'essentiel : la mise en œuvre d'un projet d'Agglomération repose sur les efforts conjugués d'une équipe composée d'élus déterminés et de techniciens efficaces, performants, volontaires.

Il montre aussi que nous devons toujours avoir à l'esprit les besoins prioritaires de nos concitoyens pris au cœur d'une tourmente sanitaire, économique, d'envergure internationale.

2021 fut une année difficile, ce rapport en témoigne mais il montre surtout la grande capacité de résilience de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées qui n'a jamais réduit la voilure et a su s'adapter en toutes circonstances.

Jouer collectif c'est jouer gagnant, les faits nous donnent raison.

Je voudrais donc remercier tous les élus pour leur engagement et leur investissement, tout le personnel rassemblé sous la houlette d'un bloc de direction aussi solide qu'efficace.

Durant cette période nous avons dû apprendre à travailler autrement, rester solidaires tout en œuvrant à distance. Nous avons développé les outils numériques, fait preuve d'imagination pour maintenir le service public à son plus haut niveau.

Et nous avons réussi.

Cette solidarité communautaire qui est notre signature depuis la constitution de la CATLP s'est étendue à nos partenaires, Département, Région, Etat.

Nous pouvons être fiers de ce que nous faisons ensemble et nous allons aller encore plus loin pour faire grandir le territoire et pour le bien de nos concitoyens.

Merci donc à tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration de ce rapport d'activité.

Gérard Trémège,

Président



tarbes
lourdes
pyrénées

Communauté
d'agglomération





Salle du conseil communautaire - Salle Christian Paul Téléport 3 à Juillan

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017. 86 communes ont mis en commun leur destin et, ensemble, ont vocation à développer des projets structurants et proposer des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants.

Sept EPCI ont fusionné pour créer la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes de Bigorre-Adour-Echez, la Communauté de communes de Gespe-Adour-Alaric, la Communauté de communes du Canton d'Ossun, la Communauté de communes du Pays de Lourdes, la Communauté de communes de Batsurguère et la Communauté de communes du Montaigu.

5^{ème} intercommunalité d'occitanie

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Préfète des Hautes-Pyrénées a signé, le 3 août 2016, l'arrêté de création du nouvel EPCI à fiscalité propre et la CATLP est devenue la 5^{ème} plus grande communauté d'agglomération d'Occitanie.

Modifier le périmètre sur un bassin de vie plus large

Le territoire devait être organisé, fédéré et unifié pour réunir ses atouts, ses forces et ses potentialités afin de stimuler son attractivité globale. Être pertinent, cohérent, organisé, notamment, pour le développement économique et l'emploi.

L'opportunité de construire un projet de territoire

Le processus de fusion s'est accompagné d'un transfert de nombreuses compétences stratégiques à l'agglomération pour lui permettre de construire un projet commun de territoire, dans un bassin de vie et d'emploi cohérent.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées compte 133 conseillers communautaires, dont 1 Président et 15 Vice-Présidents.

Le Bureau Communautaire est composé de 56 membres.





LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La CATLP exerce depuis le 1er janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires :

- Actions de développement économique, Promotion du tourisme
- Aménagement de l'espace communautaire, Organisation de la mobilité
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la Ville
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Eau et Assainissement des eaux usées
- Gestion des eaux pluviales

Les autres compétences :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equipements culturels et sportifs
- Pôle universitaire tarbais
- Chemins de randonnée
- Financement de Scène Nationale du Parvis
- Règlement local de publicité extérieure
- Projet culturel de territoire
- Maîtrise d'ouvrage et gestion de la «Voie verte des Gaves»
- Mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 pour les sites «Gaves de Pau et de Cauterets» et «Tourbière et lac de Lourdes»
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Défense incendie (Contingent départemental d'incendie)
- Aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel.

Lorsque l'exercice des compétences obligatoires du nouvel établissement public est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est défini au plus tard 2 ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, l'établissement public exerce l'intégralité de la compétence transférée.



Malgré la crise, DAHER choisit d'investir massivement sur son site Tarbais.

INVEST'IN TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

Le développement économique

Le bilan 2021 montre que la CATLP a su s'adapter et être en permanence présente, tant auprès des entreprises du territoire qui en ont le plus besoin, que de ses membres.

L'AGGLOMÉRATION PLUS QUE JAMAIS PRÉSENTE AUPRÈS DE SES ENTREPRISES

Depuis 2017, la CATLP travaille en partenariat étroit avec les autres acteurs économiques présents sur le territoire notamment au travers du Comité d'accompagnement partenarial (CAP). Les conditions sanitaires rendaient difficile l'organisation de réunions physiques où les porteurs de projets venaient se présenter mais cela n'a pas constitué un problème compte tenu des habitudes de collaboration qui avaient été prises.

En 2021 : près de 200 entreprises ont été reçues, orientées et accompagnées.

La CATLP a choisi d'orienter ses interventions vers l'immobilier économique car elle est, aux termes de la Loi NOTRe de 2015, le chef de file dans ce domaine. Dans la mesure où elle est directement propriétaire de foncier et d'immobilier, elle est particulièrement bien placée pour assurer un tel pilotage. Mais nous apportons aussi notre soutien aux entreprises qui font le pari de l'innovation et aux actions qui contribuent au rayonnement du territoire. A ce titre, 2021 a été une année record avec 46 décisions d'aide et des engagements de création de 176 emplois.

2021 a été une année record avec 46 décisions d'aide et des engagements de création de 176 emplois.

	Nombre dossiers	Montant investissements	Nombre d'emplois	Assiette retenue	Subvention entrepren@
Entrepren@ immobilier	13	61 496 267 €	148	4 601 392 €	507 372 €
Entrepren@ innovation	4	156 930 €	11	53 930 €	20 000 €
Entrepren@ tierslieux	3	1 454 600 €	3	735 202 €	138 000 €
Entrepren@attractivité	3	1 092 000 €	0	1 092 000 €	21 500 €
Entrepren@recherche	5	1 010 310 €	5	1 010 310 €	115 000 €
Entrepren@commerce	18	331 888 €	9	327 045 €	36 330 €
Bourgs centre	1	30 928 €	0	30 928 €	6 186 €
Tarbes	9	137 483 €	5	132 645 €	14 913 €
Lourdes	8	163 477 €	4	163 472 €	15 232 €
TOTAL des Entrepren@	46	65 541 995 €	176	7 819 879 €	838 202 €

L'effet de levier financier de l'agglomération en chiffres

L'AGGLO ACCOMPAGNE

Une mobilisation sans précédent du dispositif d'aide **Entrepren@**

En juin 2017, la CATLP a décidé de mettre en place un Comité d'accompagnement partenarial (CAP) avec l'ensemble des partenaires du monde économique présents sur le territoire afin de mutualiser les forces et de simplifier les procédures pour l'entrepreneur et l'entreprise.

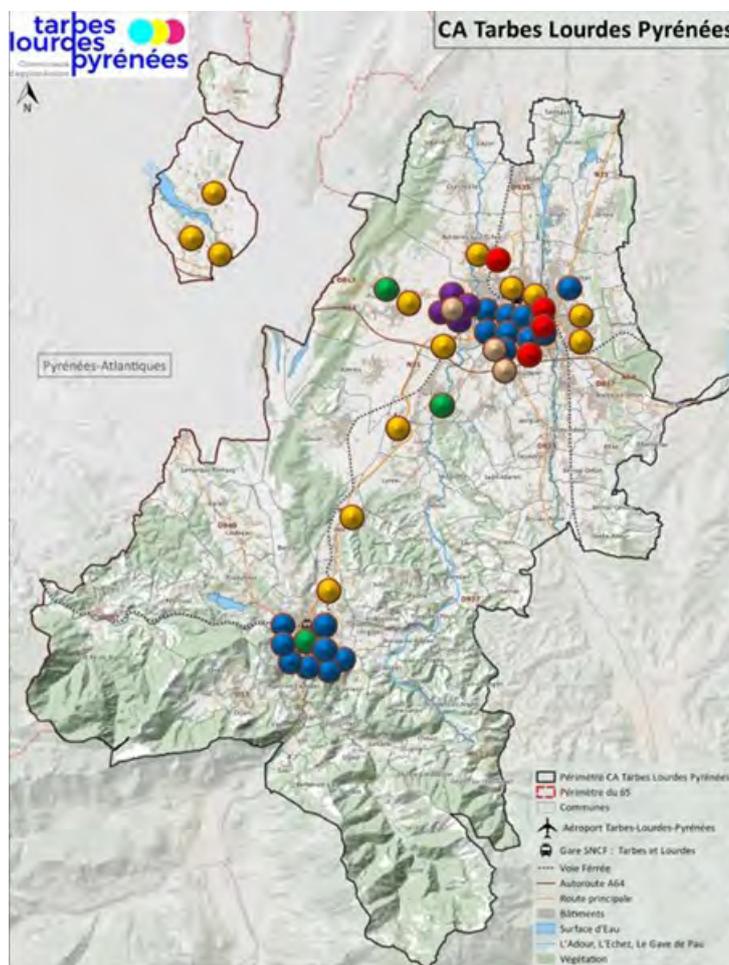
Avec un total d'investissement de plus de 65M€ nous avons la preuve que cette démarche collective est indispensable pour surmonter les périodes de crise. Cela met aussi en lumière le potentiel des entreprises présentes sur notre territoire, depuis le commerce de centre-ville jusqu'aux grands groupes.

Répartition des aides au titre du dispositif **Entrepren@**

- Entrepren@immobilier : 13
- Entrepren@commerce : 18
- Entrepren@tierslieux : 3
- Entrepren@innovation : 4
- Entrepren@attractivité : 3
- Entrepren@recherche : 5

REMARQUES

1. La CATLP instruit aussi des demandes d'aides pour le compte du Bureau de Développement Economique et Attractivité Adour pour les entreprises de Bigorre, en concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et Initiative Pyrénées.
2. L'intervention de la CATLP est un préalable à l'intervention de la Région sur les investissements immobiliers et foncier des entreprises
3. Mobilisation des crédits dans le cadre du fonds TOUPNOT.



Répartition géographique des Entrepren@

Grâce à la mise en place, en avril 2021, d'une aide dédiée aux projets exceptionnels, nous avons pu accompagner 2 investissements majeurs portés par les entreprises DAHER à Louey et ALSYMEX (anciennement ALSYOM) à Tarbes.

CitésLab : Le soutien à la création d'entreprises dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

La CATLP porte le dispositif CitésLab depuis 2017 qui a été renouvelé jusqu'à fin 2023. CitésLab propose un accompagnement de proximité et principalement au service des QPV et de ses habitants. Il vise à faciliter l'identification des talents dans ces quartiers pour les assister dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial et à renforcer accès à l'offre d'accompagnement en les orientant vers les dispositifs et acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

L'activité du chef de projet CitésLab s'articule en 5 axes :

1. Une activité de prospection grâce à une présence en cœur de quartier via 5 permanences hebdomadaire ou bimensuel en lien étroit avec les acteurs de quartiers notamment les médiatrices sociales.
2. Un volet de préparation des entrepreneurs en devenir par la formalisation du projet et l'apport d'informations sur l'entrepreneuriat en entretien individuel.
3. L'orientation des entrepreneurs vers les structures et les services idoines.
4. Un axe consacré à l'animation du dispositif pour identifier les publics visés mais aussi pour accroître les partenariats avec l'écosystème local.
5. Un volet référent de parcours est proposé pour assurer le suivi et l'avancement du processus entrepreneurial et mesurer l'impact des actions.



Conférence de presse du dispositif CitésLab.

Ces activités représentent en 2021 :

- 49 nouveaux entrepreneurs accompagnés et orientés soit 45 % en devenir, 22% intentionniste et 33% en activité.
- 12 actions collectives avec 116 participants
- 26 animations territoriales

La typologie des entrepreneurs en devenir sensiblement identique à 2020 : une forte représentation des femmes avec 55% ; une majorité de demandeurs d'emploi, soit 57 % du public reçu.

Des projets de partenariats sur le territoire de la CATLP : une participation et coopération avec le dispositif Les Cités de l'emploi ; une collaboration en cours avec Initiative Pyrénées sur le programme In'Cube, avec une proposition de 3 ateliers collectifs à destination des publics visés par le dispositif CitésLab.

L'AGGLO ACCUEILLE ET SOUTIEN

Les Zones d'Activité Économiques

Les travaux de requalification sur les Zones d'Activité économiques (ZAE) sont gérés par la Direction Générale Adjointe Technique et Moyens Généraux en lien étroit avec le Service développement économique. Cette **transversalité** est indispensable pour la mise à disposition d'un foncier de qualité qui permet aux entreprises de se développer sur le territoire.

De la même manière, les liens ont été renforcés avec les Services Urbanisme et Aménagement de l'Espace, Environnement, Juridique et Patrimoine en partant de l'exemple concret du Parc de l'Adour.

Cette démarche de coopération opérationnelle prend d'autant plus d'importance que la Loi d'août 2021, dite « Climat et résilience » vient consacrer la notion de « Zéro Artificialisation Nette ». Cela nous impose donc de revoir nos habitudes de consommation de l'espace et de prendre conscience qu'il faut désormais densifier.

Le stock de foncier commercialisable sur l'agglomération que l'on estimait à environ 39 ha au 31 décembre 2020 est en fait moins important

En 2021, la CATLP a vendu **6ha de foncier** (2,34ha en 2020) pour un montant de **1 557 495€** (721 721€ en 2020) ; Les compromis signés en 2021, qui seront effectifs en 2022, portent sur plus de 11ha pour plus de 3,5M€.

Cela ne tient pas compte du Parc de l'Adour à Séméac / Soues, dont les procédures sont en cours afin de le rendre commercialisable dans les meilleurs délais.

Il y a également l'atout unique que constitue Pyrénia.

L'IMMOBILIER ET LE FONCIER AU CŒUR DE NOS COMPÉTENCES



Une vision claire et partagée des opportunités foncières sur la CATLP

Politique de reconquête des friches industrielles

- Le site CEGELEC à Soues a trouvé preneur : l'offre de la société ADIC a été finalement sélectionnée parmi les 3 qui ont été reçues ;
- Le site France Télécom à Bordères sur l'Echez fait l'objet d'un chiffrage des coûts de démolition, dépollution et sécurisation afin que son propriétaire puisse définir un projet de requalification ;
- L'étude de reconfiguration sur les Tuileries Oustau à Aureilhan a démarré suite à la sélection d'un cabinet spécialisé.

BIC Crescendo

Malgré le contexte difficile en 2021, l'Agglomération a souhaité maintenir son soutien pour préserver l'outil. En effet, 85 pré-accueils ont été réalisés et 44 contrats CAPE ont été signés. 25 entreprises étaient en pépinière (taux d'occupation de 90 %) et le montant des levées de fonds a été de 1M€. Par ailleurs, Crescendo a été retenu pour accueillir 2 entreprises lauréates du dispositif national French Tech Tremplin.

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées appartient au réseau d'Initiative France, mais a une réelle spécificité grâce au fonds qu'elle gère. La CATLP a décidé d'accompagner en 2021 Initiative Pyrénées qui a accueilli 196 porteurs de projets sur le territoire communautaire malgré une situation sanitaire toujours pénalisante : 51 ont été accompagnés par l'octroi de presque 400 000€ de prêts d'honneur. Ces projets devraient permettre la création de 126 emplois.

Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes

Le 15 juillet 2019, la CATLP avait signé le Contrat d'Industrie. En 2021, le nombre de fiches est passé de 28 à 72, représentant 1,2 milliard d'euros d'investissement. En 2021, les efforts ont été concentrés sur des actions collectives : Gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et compétences, écosystème hydrogène, démarche d'attractivité en lien avec les sites labélisés « clés en main ».

Ambition Pyrénées

L'association assure l'animation stratégique du « Projet de territoire Ha-Py 2020 /2030 » qui comporte 5 chantiers dont la démarche « Hapy Santé » visant à attirer des professionnels de santé sur les Hautes-Pyrénées. La CATLP est référente technique pour le chantier « Soutenir les nouvelles formes d'économie » qui a été complètement refondu.

Syndicat mixte Pyrénia

La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte de Pyrénia. Grâce à la ZAC Pyrénia, la CATLP est la seule à pouvoir accueillir des projets nécessitant plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant. C'est un avantage comparatif indéniable en matière d'attractivité.

LE MAINTIEN DE NOTRE SOUTIEN À NOS PARTENAIRES



Une action résolument partenariale

INVEST'IN TLP ANIME ET PARTICIPE

LES ACTIONS PROMOTIONNELLES DE LA CATLP

La CATLP a été présente sur 2 salons nationaux et internationaux hors du territoire de l'agglomération en 2021 (**Pollutec** à Lyon et le **SIMI** à Paris). Lors du salon Pollutec, la délégation d'entreprises fédérées avec la FrenchTech représentait un tiers du collectif réuni par L'Agence de Développement Economique de la Région Occitanie (AD'OCC) pour l'ensemble de l'Occitanie.

L'Agglomération faisait partie des exposants lors du salon « **Adopte un talent** » organisé à l'aéroport de Tarbes.

La CATLP était également présente lors de la venue de la Directrice « **Invest** » de Business France pour aborder la question des sites clés en main et des filières prioritaires.

Une étude de faisabilité a été lancée pour évaluer l'impact qu'aurait l'organisation d'un événement dans le domaine de l'E-sport sur notre territoire.

ATTRACTIVITÉ ET ANIMATION DE FILIÈRES À LA CATLP

En 2020, une fiche du contrat **Territoire d'industrie** prévoyait le recours à un cabinet extérieur pour élaborer une stratégie d'attractivité à l'échelle de la Haute Bigorre et de la CATLP. Les travaux du prestataire n'ayant pas donné satisfaction, il a été décidé de reprendre le travail en interne en partenariat avec des acteurs comme AD'OCC et Territoire d'industrie Lacq-Pau-Tarbes.

En 2021, la clôture du **Projet Alimentaire Territorial** initié en 2017 a pu être finalisée avec la reprise de la démarche à l'échelle départementale pour plus de cohérence.

L'actualisation de la convention de partenariat avec **Toulouse Métropole** en novembre 2021 permettra de travailler plus intensément à la venue d'entreprises sur l'agglomération.



24 novembre 2021 : Inauguration des nouveaux bâtiments à l'ENIT et à l'IUT, suivi de l'accord sur l'Université de Technologie.



Document de référence mis en forme par le service communication de la CATLP

Accueil de la Directrice Générale «Invest» de Business France

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Comptant plus de 6 000 étudiants sur site, Tarbes est un pôle de premier plan sur l'ex Région Midi-Pyrénées et qui vise à rayonner à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. La CATLP, au regard de ses compétences, participe aux financements de thèses et participe à des opérations d'investissement sur des projets structurants.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par la reprise du projet de création d'une **Université de Technologie**, la 4^{ème} en France et la seule dans le sud.

4 thèses ont été retenues pour un financement en 2021, dont 2 thèses CIFRE, en lien avec des entreprises.

La convention de partenariat entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, l'ENIT et la CATLP a enfin pu démarrer et les 2/3 de notre participation de 450 000€ ont été versés.

L'Université de Technologie à Tarbes : un projet stratégique et fédérateur



EN RÉSUMÉ 2021, C'EST ...

- Une mobilisation record des dispositifs d'aide de la CATLP pour être toujours présente auprès des acteurs économiques
- Un rythme de commercialisation du foncier qui compense largement le ralentissement constaté en 2020
- La mise en œuvre opérationnelle de notre stratégie sur les friches industrielles et l'anticipation de l'impact de la Loi Climat et résilience grâce à une transversalité renforcée
- La reprise du Projet d'Université de Technologie



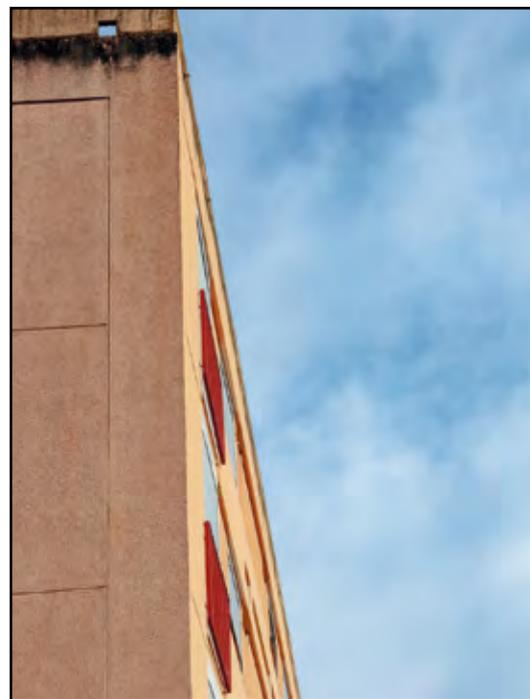
HABITAT & POLITIQUE DE LA VILLE

L'année 2021, c'est :

- **Habitat** : la prescription du Programme Local pour l'Habitat (PLH) ; la réussite des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH et OPAH-RU) mises en œuvre sur tout le territoire de l'agglomération ; l'amélioration du parc locatif existant à travers la participation financière de la CATLP ; l'accompagnement des démarches stratégiques autour du volet Habitat (Le Schéma de Cohérence Territoriale, Action Cœur de Ville...)
- **Politique de la ville** : la signature de la convention NPNRU pour les projets sur Tarbes (Bel Air) et Lourdes (Ophite) ; la mise en œuvre des protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022 pour les 2 contrats de ville ; une centaine d'actions en faveur des quartiers prioritaires.

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Trois opérations (OPAH) couvrent actuellement les 86 communes de l'agglomération. Elles sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé autour des priorités affichées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), à savoir : la lutte contre l'habitat indigne ; l'efficacité énergétique ; l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ; l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.



Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat rencontrent un réel succès sur tout le territoire, avec des objectifs atteints, voir dépassés, démontrant une dynamique qui ne faiblit pas. La politique affirmée de requalification du parc de logements existants, tant pour les propriétaires-occupants que pour les logements locatifs, montre ainsi ses résultats.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CATLP

Cette opération, lancée fin 2019 et pour une durée de 5 ans, recouvre l'ensemble des communes du territoire (hors Tarbes et Lourdes). A la fin de l'année 2021, 156 dossiers de propriétaires-occupants et 3 dossiers de propriétaires-bailleurs (pour 6 logements locatifs) ont été déposés auprès de l'Anah.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Lourdes

Dans le cadre de la mission de suivi-animation, en une année d'opération, 49 dossiers de propriétaires-occupants et 4 dossiers de propriétaires-bailleurs (pour 17 logements locatifs) étaient déposés auprès de l'Anah. Parallèlement, la mission de traitement de l'habitat indigne sur des secteurs identifiés dans le centre de Lourdes est en cours avec la réalisation d'études spécifiques sur les îlots « Cagots / Ribère », « Anvers » et « Baron Duprat ». De nombreuses réunions de suivi et d'animation ont ainsi été réalisées.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Tarbes

L'ensemble des financements mis en place (Anah, Action Cœur de Ville, Action Logement, Département, règlements d'intervention de la ville et de l'agglomération) concourent à faire aboutir de nombreux projets de réhabilitations d'immeubles et de logements. Depuis 2018, 158 logements de propriétaires-occupants et 64 logements locatifs ont ainsi été accompagnés financièrement, par l'Anah, sur le territoire communal. Dans le cadre de cette OPAH-RU, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Tarbes, la communauté d'agglomération participe aux différentes instances (comités de pilotage, comités techniques).

LE VOLET HABITAT DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le Programme Local pour l'Habitat (PLH)

Le 30 juin 2021, le Programme Local pour l'Habitat de la CATLP a été officiellement prescrit en conseil communautaire.

Le diagnostic, initialement engagé dans le cadre d'un PLUi-HD, a été poursuivi et approfondi, en lien avec l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse / aire métropolitaine. Il a été présenté à l'ensemble des partenaires (personnes publiques associées - PPA) fin 2021.

Afin de poursuivre la définition des enjeux et orientations, il est désormais partagé avec les communes dans le cadre de rencontres communales initiées fin 2021 et prévues début 2022.

Le service a ainsi accompagné la transformation du volet Habitat du PLUi-HD en une démarche propre de Programme Local pour l'Habitat (animation, organisation, ingénierie, mobilisation des partenaires...).

Le règlement d'intervention financière en faveur de l'amélioration du parc locatif existant

Ce dispositif d'incitation financière, mis en place en 2019 en complément des aides de l'État, poursuit sa dynamique et rencontre toujours un réel succès.

Que ce soit dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, du dispositif Action Cœur de Ville ou des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), 17 dossiers de propriétaires-bailleurs ont été déposés en 2021 auprès des services et soutenus financièrement.

Ce sont près d'une soixantaine de logements à loyers maîtrisés, complètement réhabilités, qui ont pu bénéficier de l'intervention financière de la CATLP, pour un montant total d'environ 265 000 €.

Le partenariat engagé depuis de nombreuses années avec les acteurs du territoire (État, Région Département, ADIL 65, opérateurs...), dans le domaine de l'habitat, a, cette année encore, pris tout son sens. L'environnement, l'aménagement, l'urbanisme, le logement social, l'hébergement.... sont autant de thématiques transversales qu'il convient d'accompagner à l'échelle communautaire et au-delà, à travers la définition, la mise en œuvre et le suivi de nombreux dispositifs (Guichet de la rénovation énergétique, ORT, appels à projets, etc) et documents stratégiques (PLH, conventions avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie, règlements financiers, etc).



2021 marque la concrétisation et le lancement opérationnel des projets NPNRU sur Tarbes (Bel Air) et Lourdes (Ophite). Une année importante en termes d'ingénierie et d'animation de la démarche, ponctuée par la visite de la Ministre du logement.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

L'année 2021 a été une étape importante dans la vie du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain dans les Hautes-Pyrénées. Le 29 avril, la visite de la Ministre du logement Emmanuelle Wargon sur les deux quartiers Bel Air à Tarbes et l'Ophite à Lourdes a acté le lancement du projet.

Le 1^{er} juillet 2021, les partenaires signaient la convention pluriannuelle.

Ainsi, l'État, à travers l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), et les partenaires suivants ont approuvé ce programme de renouvellement urbain pour les deux quartiers : l'Agence nationale de l'habitat (Anah), Action Logement, la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées, les communes de Tarbes et de Lourdes, la Banque des Territoires, les bailleurs

sociaux (SEMI - Tarbes et OPH 65), le GIP Politique de la ville Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Caisse d'Allocations Familiales.

Ce sont, au total, **80 millions d'euros** qui sont mobilisés sur le territoire de l'agglomération pour mener cette opération de renouvellement urbain à Tarbes pour le quartier Bel Air et à Lourdes pour le quartier de l'Ophite.

Une charte d'insertion par l'activité économique dans le domaine du bâtiment et des travaux publics a été validée par les partenaires.

Un comité technique s'est déroulé en septembre 2021 avec l'ensemble des partenaires pour valider une méthodologie de travail et acter la mise en place des différentes instances liées au projet.

Le démarrage des opérations désormais acté et la méthodologie validée par les partenaires, les premières actions se sont enclenchées en 2021, à Tarbes comme à Lourdes.

A Lourdes, l'OPH 65 a travaillé sur différents programmes immobiliers dans plusieurs endroits de la ville. Des permis de construire ont été déposés en fin d'année. Une chargée de relogement a été recrutée par le bailleur pour accompagner les habitants dans cette phase du projet.

A Tarbes, les services de la ville, en lien avec la SEMI, ont travaillé sur le foncier et l'aménagement du quartier Bel Air. Une réunion publique de présentation a été organisée début décembre.

Ces opérations, qui vont entraîner une transformation urbaine majeure pour les deux quartiers, impacteront qualitativement les deux cœurs de ville.

Pour garantir la qualité architecturale et environnementale des projets, un groupe de travail constitué d'architecte et paysagistes-conseils de l'État examinent, avec les porteurs de projets, les opérations. Ce groupe s'est réuni à deux reprises en 2021.

La communauté d'agglomération, au côté du GIP politique de la ville, a également poursuivi son travail dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP), pour laquelle une charte est en cours de réalisation, en lien avec la démarche issue du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD). Une première réunion technique s'est déroulée en octobre 2021 pour évoquer notamment la gestion des dépôts sauvages de déchets et les questions de sécurité sur le quartier Bel Air.

Enfin, en lien avec le GIP, l'information auprès des habitants s'est poursuivie dans le cadre des conseils citoyens dont la composition a été renouvelée par arrêté préfectoral en novembre 2021.

Ces instances se sont réunies régulièrement à Tarbes comme à Lourdes. Les plans des projets ont été présentés en séance et des visites sur site ont été faites dans le cadre de ces conseils citoyens.



LES CONTRATS DE VILLE DU GRAND TARBES ET DE LOURDES 2015-2022

Le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire, par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville, au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

La durée des contrats de ville ayant été prolongée jusqu'en 2022, puis 2023, un travail partenarial et participatif a été engagé localement et a abouti à la signature, en décembre 2019, des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 sur les territoires du Grand Tarbes et de Lourdes. Ces derniers réaffirment la priorité mise sur le volet emploi et développement économique et accentuent les efforts portés sur l'inclusion numérique, la santé et la petite enfance / parentalité sur les quartiers prioritaires.

En 2021, le taux de réalisation global des recettes est réparti comme suit :

	Réalisé 2021	Taux de réalisation
Subventions État	514 096 €	99 %
Subvention Conseil Départemental 65	185 000 €	100 %
Subvention CATLP	260 000 €	100 %
Région, CAF, OPH 65, SEMI-Tarbes, ICF Atlantique	38 171 €	107 %
Autres recettes	60 321 €	104 %
TOTAL	1 057 588 €	99,87 %

Ces participations ont permis de soutenir, durant l'année 2021, 118 actions représentant un montant total de 592 445 € (dont 77 projets dans le cadre du contrat de ville du Grand Tarbes et 41 projets dans le cadre du contrat de ville de Lourdes).

Les 2 contrats de ville ce sont :

- 4 quartiers prioritaires :
3 sur Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord) ; 1 sur Lourdes (Ophite)
- 2 quartiers en veille active (1 à Aureilhan et 1 à Lourdes)
 - 10 000 habitants
 - 6 conseils citoyens mis en place (4 à Tarbes et 2 à Lourdes)
 - une centaine d'actions
- un partenariat important autour d'actions d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers



ACTION CŒUR DE VILLE

La convention cadre pluriannuelle du dispositif Action Cœur de Ville, signée en septembre 2018, a fait l'objet d'une transformation en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 4 juillet 2019 puis d'un avenant de projet signé le 28 janvier 2020.

L'année 2021 a aussi été l'occasion pour les partenaires de réaliser un bilan des 3 premières années, présenté lors d'un Comité de pilotage qui s'est déroulé le 21 novembre 2021.

Ils se résument ainsi :

La Ville de Tarbes : 5,2 M€ dont 3,5 M€ sur les espaces publics

État - DSIL 2,5 M€

ANAH 2,2 M€

La CATLP 831 720 M€

Action Logement 2,4 M€

La Région Occitanie 421 381 €

Le Département 341 442 M€

La Banque des Territoires 60 000 € de financement et 2 études CCI 12 500 €

EPF : 284 000 € d'acquisition

Soit un investissement de 13 947 043 € sur 3 ans pour le cœur de ville de Tarbes.

La Ville de Lourdes : 430 000 €

État - DSIL 97 000 €

ANAH 600 000 €

Action Logement 403 150 €

La Région Occitanie 114 780 €

Le Département 101 750 €

La Banque des Territoires 60 000 € de financement et 2 études CCI 12 500 €

EPF : 55 000 € acquisition + une étude de faisabilité.

Soit un investissement de 1 686 900 € sur 3 ans pour le cœur de ville de Lourdes.

Ce même comité de pilotage a été l'occasion d'élargir le périmètre ORT de la Ville de Lourdes et d'acter une prise en main du pilotage par les deux communes et un suivi dans le cadre du CRTE.

La CATLP participe à la mise en place d'une stratégie opérationnelle d'envergure, nécessaire à la redynamisation des centres-villes de Tarbes et de Lourdes, qui s'oriente autour de 5 axes. 2021 a permis de poursuivre la dynamique engagée sur l'ensemble des thématiques.

Par exemple, pour Tarbes, cela concerne environ 350 logements (terminés ou en cours) + une cinquantaine en projet.

EN RÉSUMÉ 2021, C'EST ...

La signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers de l'Ophite à Lourdes et Bel Air à Tarbes pour le NPNRU

Le lancement du Programme Local pour l'Habitat (PLH), à travers sa prescription en conseil communautaire, et la poursuite du travail autour de la stratégie Habitat de l'agglomération (SCOT, PLUi...)

La dynamique toujours positive des opérations programmées d'amélioration de l'habitat avec de très bons résultats

La confirmation que le règlement d'intervention financière pour l'amélioration des logements du parc locatif rencontre, lui aussi, toujours autant de succès avec l'accompagnement financier d'une soixantaine de logements requalifiés et conventionnés

La poursuite du dispositif Action Cœur de Ville et le soutien à de nombreuses actions, sur toutes les thématiques

De nouvelles conventions signées l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et une participation toujours active aux politiques partenariales du logement (collectivités, bailleurs, associations...)

Un partenariat renforcé avec l'ADIL 65 et le Guichet de la rénovation énergétique « Rénov'Occitanie »

La gestion des commissions Équilibre social de l'habitat et Politique de la ville : préparation, suivi, animation, présentation des délibérations...

LE FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

57 projets ont été financés en 2021 pour un montant total prévisionnel de travaux de 4 306 137 €
Montant de l'enveloppe budgétaire votée : 676 231 €

Mis en place en 2017 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), le Fonds d'Aide aux Communes (FAC) contribue à aider financièrement les collectivités membres de moins de 5 000 habitants dans la réalisation de leurs projets ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Véritable soutien de la CATLP à la vie des communes et dans la politique de respect des équilibres territoriaux, ce dispositif a permis de financer depuis quatre ans, 168 projets pour un montant total de 16 269 357,99 €.



Bernac-Debat

L'aide aux communes est attribuée prioritairement aux équipements structurants concourant à la dynamique de vitalisation de la commune y compris équipements numériques et équipements pouvant avoir un caractère supra-communal, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine communal, à la valorisation et à la réhabilitation des bâtiments communaux et des coeurs de villages, et à l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières).





Bénac

Nouveautés de 2021

Lors du conseil communautaire du 29 septembre 2021, les points suivants du règlement ont évolué :

La date de dépôt est fixée au 31 janvier (au lieu du 31 mars)

Les taux changent :

Communes < 2 000 habitants

30 % maximum sans pouvoir excéder 24 000 € avec possibilité pour les communes de moins de 300 habitants uniquement de déposer une demande tous les ans si le montant du FAC est inférieur ou égal à 10 000 € par an,

Communes > 2 000 habitants

20 % maximum sans pouvoir excéder 16 000 €,

Il sera alors versé un acompte de 80 % (au lieu de 50 %) sur attestation dès le début des opérations.



Bours

Une commune confrontée à un sinistre particulièrement important, a également la possibilité de solliciter une aide financière exceptionnelle au titre des travaux d'urgence. Aucun dossier n'a été déposé à ce titre en 2021.



Vue depuis l'intérieur de la future Usine des Sports

POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2021 a vu :

La réalisation de deux maquettes financières du contrat territorial Occitanie 2018-2021,
L'instruction de fonds de concours en lien avec le contrat territorial Occitanie, pour les communes,

La rédaction du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026,

L'accompagnement des communes du territoire pour le financement de leurs projets,

Le montage des dossiers de financement pour les projets portés par les services de la CATLP,

Les demandes de versement des subventions pour les opérations portées par la Communauté d'agglomération.

Et enfin, la préparation du futur Contrat de Plan État Région et la nouvelle programmation de fonds européens 2021-2027.

LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021

Deux programmations du Contrat Territorial Occitanie ont été présentées, représentant 38 opérations pour un montant d'investissement de 24,5 millions d'euros HT et 9 millions de subventions publiques attribuées.

Dans le cadre des politiques contractuelles, pour la période 2018-2021, avec la Région Occitanie, le Département des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont élaboré un Contrat Territorial. Ce contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre l'agglomération et les financeurs. Il fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur la période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels :

La programmation 2021 du Contrat Territorial : Deux maquettes financières ont été approuvées, présentant 36 opérations, dont

27 opérations portées par les communes, 5 portées par la CA TLP, 3 portées par des associations et 1 par une entreprise.

Les projets inscrits dans la maquette relèvent des thématiques du contrat territorial suivantes :

- « Soutenir les filières agro-alimentaires » : 1 dossier
- « Créer de nouveaux espaces économiques » : 4 dossiers
- « Aménager les espaces publics et les rendre accessibles » : 7 dossiers
- « Doter le territoire d'équipements structurants pour le sport, la culture et les loisirs » : 6 dossiers
- « Contrats Bourg-centre » : 1 dossier
- « Garantir une offre de santé et l'accès aux soins de proximité » : 3 dossiers
- « Maintien et création de services de proximité » : 5 dossiers
- « Favoriser l'amélioration énergétique des bâtiments et l'accessibilité » : 8 dossiers
- « Développer la production des énergies renouvelables » : 1 dossier

Le montant des investissements présentés dans ces deux maquettes, tous projets confondus, est de 24 516 700 € HT avec un taux de financement publics de 41 % avec une participation de l'Europe : 360 000 €, de l'Etat : 3 244 266 €, de la Région Occitanie : 3 492 394 €, du Département des Hautes-Pyrénées : 1 361 398 € et de la CA TLP : 524 031 €. Pour préparer les maquettes 2021, deux comités techniques se sont réunis le 6 avril 2021 et le 11 octobre 2021 pour étudier la programmation proposée avec les techniciens de la Région, du Département et de l'Etat. Le comité de pilotage, dont l'objet est de valider la maquette, s'est tenu les 4 mai et 10 novembre 2021. Enfin, le comité des financeurs s'est déroulé les 2 juin et 8 décembre 2021 au Conseil Départemental.

L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

18 communes ont bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2021 pour l'élaboration de plans de financement ou de conseils en ingénierie financière : Jarret, Aspin-en-Lavedan, Aurensan, Bordères-sur-l'Echez, Adé, Aureilhan, Ibos, Tarbes, Azereix, Ossun, Juillan, Bernac-Dessus, Séron, Séméac, Odos, Luquet, Lugagnan et Louey.

Ce sont 34 dossiers concernant plusieurs thématiques qui ont été suivis.

18 communes ont bénéficié d'un accompagnement en ingénierie financière du service Politiques contractuelles

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), nouveau dispositif de contractualisation globale avec l'Etat, définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

Une convention d'initialisation du CRTE a été approuvée par le conseil communautaire du 30 juin 2021 et a été signé le 30 août 2021.

Le Contrat a été signé le 29 décembre 2021 par le Préfet des Hautes-Pyrénées et la Président

LE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie, et au titre de plusieurs dispositifs, le financement de la Région Occitanie est conditionné par un co-financement de la Communauté d'Agglomération.

En 2021, quatre dossiers portés par les communes de Juillan, Ibos, Horgues et Bordères-sur-l'Echez ont bénéficié d'un fonds de concours de la communauté d'agglomération, au titre du Contrat Territorial Occitanie, pour un montant total de 279 102 € et un montant de travaux de 1 949 810 € HT.

En 2021, 4 communes ont bénéficié d'un fonds de concours pour le soutien financier de leurs projets dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie.

de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Les orientations stratégiques définies dans ce contrat sont :

- Orientation 1 : Favoriser l'attractivité économique et soutenir la relance
- Orientation 2 : Améliorer le cadre de vie des habitants
- Orientation 3 : Faire face aux changements climatiques : transition énergétique et mobilités

Un Contrat d'Objectifs avec l'ADEME et un Contrat de Progrès avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne approuvés lors du conseil communautaire du 24 novembre 2021 sont annexés à ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique.



L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES OPÉRATIONS

Le service Politiques contractuelles, en partenariat avec les services de l'agglomération et les partenaires financeurs, élaborent les plans de financement et les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires des opérations portées par la collectivité.

18 opérations ont été accompagnées avec un montant de subvention sollicité de 2 211 229 € pour un montant d'investissement de 4 895 276 € HT :

- Service développement économique : 4 dossiers : Tiers lieux DGAC, CitésLab, Aménagement mobilités douces zone Pyrène Aéro Pôle, Etude urbaine en vue de la requalification de la tuilerie Oustau ;
- Service culture : 2 dossiers : Rénovation énergétique de l'école de musique Joseph Kosma à Séméac, Contrat Territoire Lecture ;
- Service environnement : 2 dossiers : Chantier insertion environnement, Panneaux sentiers communautaires ;
- Service gens du voyage : 1 dossier : Réhabilitation aire de Lasgravette à Aureilhan ;
- Service habitat : 2 dossiers : OPAH TLP, OPAH-RU Lourdes ;
- Service tourisme : 1 dossier : Vélo route V81 ;
- Service équipements sportifs : 3 dossiers : Pic du Jer – pistes, Etude chaufferie bois au centre nautique Paul Boyrie, Travaux de restructuration du centre nautique Paul Boyrie.

**Près d'une
vingtaine
de projets
sous maîtrise
d'ouvrage de la
Communauté
d'Agglomération
ont été
accompagnés
par le service.**

Le projet de la médiathèque principale à Tarbes a été présenté en comité des financeurs le 16 septembre 2021.

L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DES PROJETS DE LA CATLP

Dans le cadre du suivi des subventions attribuées à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées par les partenaires financiers, le service procède à la gestion de ces subventions.

En 2021, 10 dossiers ont fait l'objet d'une demande de versement de subvention (acomptes ou soldes), pour un montant perçu d'environ 1 273 205 €.

Le Bâtiment 313, l'OPAH TLP et l'OPAH-RU de Lourdes, CitésLab, le chantier insertion environnement, l'étude pour la création d'un parcours d'architecture, les protocoles de préfiguration du NPNRU de Tarbes et Lourdes, le Contrat Territoire Lecture et l'étude pour la chaufferie bois au centre nautique Paul Boyrie.

**10 opérations
ont fait l'objet
d'un versement
des subventions
attribuées, pour
un montant de
1 273 205 €.**

LE SUIVI DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2014-2020

**Suivi des
subventions
attribuées dans
le cadre du CPER
2014-2020, volet
Enseignement
supérieur-
recherche-
innovation.**

Volet Enseignement Supérieur- Recherche- Innovation

Le service Politiques contractuelles a assuré le suivi de la subvention attribuée par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées à la Région Occitanie, pour la construction du bâtiment de l'IUT Génie Civil et Construction Durable et relogement du laboratoire de Thermique, Energétique et Procédés (LaTEP) sur le Pôle Universitaire Tarbais.

Ce suivi a consisté à instruire la demande d'un deuxième versement de la subvention totale qui s'élève à 785 500 €.



Nouveau bâtiment IUT Génie Civil

EN RÉSUMÉ 2021, C'EST ...

- la programmation dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie de 38 opérations pour un montant d'investissement de 24,5 millions d'euros HT et 9 millions de subventions publiques attribuées
- un accompagnement en ingénierie financière pour 18 communes du territoire de la CA TLP et 34 projets
- la rédaction et la signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026
- la recherche de financement pour 18 projets portés par les services de l'agglomération représentant un montant de subvention 2,2 M€
- le versement de subventions pour 10 opérations pour un montant de 1,3 M€
- une veille sur les futures programmations européennes
- le suivi des subventions attribuées dans le cadre du CPER 2014-2020, volet Enseignement supérieur-recherche-innovation pour le Pôle Universitaire Tarbais.



*"L'urbanisme n'est pas une
discipline...c'est un lieu
de convergence".
Marcel Roncayolo
Urbaniste et géographe français*

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

Prescription de l'élaboration du SCoT, poursuite de l'élaboration des documents d'urbanisme engagés avant la création de la CATLP et évolution d'autres documents d'urbanisme existants

ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat. Ce document portera donc le projet stratégique de développement et d'aménagement du territoire de la Communauté d'Agglomération.

En décembre 2020, le Conseil Communautaire avait adopté une délibération visant à proposer à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées un périmètre sur lequel se déploierait le SCoT de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Par arrêté en date du 9 mars 2021, Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées a publié le périmètre du SCoT de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, composé de 83 de ses 86 communes, les communes de Gardères, Luquet et Séron étant incluses dans le périmètre du SCoT du Grand Pau.

En sa séance du 24 mars 2021, le Conseil Communautaire a adopté une délibération (n°3) qui prescrit l'élaboration du SCoT, définit les objectifs poursuivis à travers la mise en œuvre de la procédure ainsi que les modalités de concertation.

Ces objectifs ainsi définis concernent des domaines que la Communauté d'Agglomération estime stratégiques en vue de conforter son attractivité et son rayonnement, mais aussi pour répondre aux besoins de la population : gestion des ressources naturelles, cadre de vie et patrimoine, aménagement du territoire, développement économique, habitat, mobilités, équipements et services à la population.

En 2021, les différents travaux menés avec les élus, les services de la Communauté d'Agglomération et l'Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (aua/T) ont permis de mettre en exergue les 1ers éléments de diagnostic territorial. Les élus ont notamment été invités à participer à un séminaire au mois de novembre consacré à la présentation des éléments du diagnostic territorial et des enjeux ainsi qu'au déroulement d'ateliers, pour permettre d'approfondir les 1^{ères} orientations stratégiques.



Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.

ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi) ET COMMUNAUX (PLU)

Le PLUi du Canton d'Ossun

Suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Canton d'Ossun lors de la séance du Conseil communautaire du 27 février 2020, le projet de PLUi a été mis en enquête publique du lundi 26 avril au lundi 31 mai 2021.

En date du 20 juillet 2021, le Commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées sur le projet de PLUi arrêté, et émis un avis favorable assorti de réserves et de recommandations.

L'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées et Consultées, ainsi que les observations formulées durant l'enquête publique, ont fait l'objet d'une analyse par la Communauté d'Agglomération au second semestre, en vue de l'approbation du PLUi.

Le PLUi du Pays de Lourdes

La Communauté d'agglomération, en collaboration avec le bureau d'étude mandaté pour l'élaboration de ce PLUi, a poursuivi les travaux relatifs au zonage, et traduit règlementairement les objectifs et enjeux définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), débattu en décembre 2019.

Toutefois, en raison de la promulgation de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », s'appliquant à tout document d'urbanisme en cours d'élaboration non arrêté à la date de sa promulgation, il a été décidé de suspendre fin 2021 la procédure d'élaboration de ce PLUi, dans l'attente de la sortie de ses ordonnances et décrets d'application.

Le PLU de Bours

Le 1^{er} semestre de l'année 2021 a été consacré à la finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bours, suite à l'enquête publique qui s'était déroulée en fin d'année 2020.

Par délibération n°3 en date du 30 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération a approuvé le PLU de la commune de Bours, et a également adopté deux autres délibérations : l'une permettant de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures, et l'autre instituant le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et des zones d'urbanisation future (1 AUa et 1AUb) du PLU approuvé.

La CATLP accompagne les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. En ce cas, et en concertation avec les communes concernées, elle conduit les procédures ainsi prescrites.

En 2021, le droit de l'urbanisme, et plus particulièrement la planification stratégique (procédures relatives à l'élaboration et à l'évolution des documents d'urbanisme) ont été impactés par de nombreuses dispositions de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience ».

EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

Révision de la carte communale d'Ossen – Interruption des études

En 2019, la Communauté d'Agglomération a engagé la révision de la carte communale de la commune d'Ossen, pour permettre à la commune de mener une réflexion globale sur son développement à moyen terme.

Début 2021, la commune d'Ossen a sollicité l'interruption des études relative à la révision de la carte communale, dans l'attente de la prochaine élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal couvrant le territoire communal. Le Conseil communautaire s'est donc prononcé sur l'interruption des études relatives à cette procédure de révision en mars 2021.

Révision allégée n°1 du PLU de Tarbes - Approbation

Prescrite le 14 février 2019, la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Tarbes avait pour objet la suppression d'un Elément de Paysage à Préserver pour permettre la réalisation du projet des archives départementales sur le site de l'ancienne école normale, située au n°6 rue Eugène Ténor à Tarbes.

Le bilan de la concertation a été réalisé et le projet de révision allégée a été arrêté par délibération du Bureau Communautaire en date du 23 janvier 2020. La réunion d'examen conjoint du dossier avec les partenaires s'est tenue le 10 mars 2020 et l'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 4 novembre au 5 décembre 2020 inclus. Le Commissaire Enquêteur a ainsi rendu son rapport et ses conclusions à la fin de l'année 2020.

Par délibération n°3 en date du 24 mars 2021, le Bureau Communautaire a approuvé la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Tarbes.

Révision allégée n°1 du PLU de Séméac – Poursuite de la procédure

La procédure de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Séméac a été bouleversée, dans son déroulement, par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19.

Afin de permettre au public de prendre connaissance du projet, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a pris un arrêté le 16 février 2021 pour organiser une mise à disposition du dossier au public du 1^{er} au 15 mars 2021 inclus. Puis, par délibération n°2 en date du 13 avril 2021, le Bureau Communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU de Séméac.

Les conditions sanitaires le permettant, deux réunions se sont tenues le 25 mai 2021 : la réunion d'examen conjoint du projet avec les partenaires et la réunion publique au Centre Albert Camus à Séméac.

La Communauté d'Agglomération a alors pu saisir certaines autorités pour engager la poursuite de la procédure, dont Monsieur le Préfet des Hautes- Pyrénées pour solliciter la dérogation au principe dit « d'urbanisation limitée » et Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau pour la désignation d'un commissaire enquêteur, en vue de l'enquête publique à venir.

Les différents avis et réponses des autorités interrogées obtenus, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération a pris un arrêté le 1er septembre 2021 pour ouvrir et organiser une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Séméac du 4 octobre au 5 novembre 2021 inclus.

Monsieur LAFFONT, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 2 décembre 2021.

LES PROCÉDURES DE MODIFICATIONS ET MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES

Révision allégée n°1 du PLU de Horgues - Approbation

La révision allégée n°1 du PLU de la commune de Horgues a été prescrite le 16 mai 2019 afin de réduire de 200 mètres à 100 mètres la prescription de distance à respecter pour les bâtiments d'élevage par rapport aux zones U et AU.

Le bilan de la concertation a été réalisé et le projet de révision a été arrêté par délibération du Bureau Communautaire en date du 23 janvier 2020. La réunion d'examen conjoint du dossier avec les partenaires s'est tenue le 10 mars 2020 et l'enquête publique sur le projet s'est déroulée du 6 janvier au 4 février 2021.

Par délibération n°4 en date du 24 mars 2021, le Bureau Communautaire a approuvé la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Horgues.

Révision allégée n°2 du PLU de Bordères- sur- L'Echez - prescription

Le Bureau Communautaire, le 24 mars 2021, a prescrit la révision allégée n°2 du PLU de la Commune de Bordères- sur- l'Echez (délibération n°1).

L'objet de cette procédure vise à faire correspondre le document d'urbanisme avec la réelle occupation de certaines parcelles, par la communauté des gens du voyage, ce qui conduira notamment à classer en zone urbaine des parcelles relevant actuellement des zones naturelle et agricole.

Cette procédure sera par la suite complétée, afin de faire évoluer le PLU du point de vue réglementaire.

Modification simplifiée n°1 du PLU de Laloubère – Poursuite des études

Par délibération n°3 en date du 9 décembre 2020, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Laloubère.

Cette modification simplifiée vise à supprimer une disposition du règlement écrit de la zone naturelle, jugée trop restrictive. La modification demandée doit permettre d'autoriser les extensions et les annexes des constructions à usage d'habitation existantes, en zone N.

Modification simplifiée n°2 du PLU de Tarbes - Prescription

Par délibération n°5 en date du 24 mars 2021, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Tarbes.

Cette modification simplifiée vise à supprimer l'emplacement réservé n°4 inscrit dans le PLU. Cet emplacement réservé avait été défini pour permettre le prolongement de l'impasse des Frères Lumières. Dans la mesure où ce projet est abandonné, il n'y a plus lieu de maintenir cette servitude.

Modification simplifiée n°3 du PLU d'Orleix- Prescription

Par délibération n°1 du 13 avril 2021, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Orleix. Cette modification simplifiée réside en une reprise de l'écriture de certaines dispositions du règlement écrit du P.L.U. de la commune d'Orleix, pour l'ensemble des zones concernées. L'objectif étant notamment de permettre une instruction plus cohérente des demandes d'autorisation de construire, et une meilleure compréhension des règles écrites par les futurs pétitionnaires.



Modification simplifiée n°2 du PLU de Poueyferré- Prescription

Par délibération n°2 du 24 mars 2021, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Poueyferré.

Dans sa rédaction actuelle, le règlement édicte des dispositions particulières relatives aux toitures des constructions neuves, et interdit la réalisation de toitures terrasses et monopente dans les zones urbaines, notamment pour les extensions des constructions existantes et les annexes.

L'adaptation demandée vise donc à autoriser les toitures terrasses et monopentes, notamment pour les extensions et annexes des constructions.

EN RÉSUMÉ 2021, C'EST...

Prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale;

Mise à l'enquête publique du PLUi du Canton d'Ossun;

Suspension des études relatives à l'élaboration du PLUi du Pays de Lourdes, suite à la promulgation de la loi dite « Climat et Résilience » ;

Poursuite de l'élaboration du PLU de Bours et de la révision allégée du PLU de Séméac;

Prescriptions de diverses procédures d'évolution des documents d'urbanisme existants;

Approbation des révisions allégées des PLU de Tarbes et d'Horgues.



EAU & ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Après une première année de mise en route marquée par la crise sanitaire liée au COVID19, le service a finalisé sa structuration. L'année 2021 a permis de définir les bases et objectifs de la politique de l'eau et de l'assainissement de la CATLP sur les 10 prochaines années en terme financier et technique.

STRUCTURATION DU NOUVEAU SERVICE

Mutualisation / Le service nouveau communautaire Eau/Assainissement/Gestion des Eaux Pluviales Urbaines créé au 1^{er} janvier 2021 est consécutif à l'application de la Loi NOTRe : ce service assure désormais la gestion de 51 communes en eau potable, de 47 communes en assainissement collectif et de 32 communes en assainissement autonome.

Assainissement

47 communes / 110 000 habitants
24 stations d'épuration
593 km de réseau
32 communes en assainissement autonome.

Eau potable

51 communes / 83 000 habitants
5.5 millions de m³ d'eau distribuée
36 captages d'eau
91 réservoirs
870 km de réseau.

Regroupement de tout l'effectif sur le TELESITE

Au 1^{er} janvier 2020, le service comptait 37 agents provenant des différentes structures précédentes. Le projet de service a acté la constitution de 4 pôles au sein du service et le recrutement de 15 personnes afin de répondre à toutes les missions du service :

- Administration (accueil, relève facturation, suivi des contrats, suivi financier y compris subvention et suivi des contrats)
- Bureau d'Etudes (études prospectives structurelles, travaux sur les ouvrages)
- Investissement (travaux réseau eau et assainissement)
- Exploitation (régies eau potable et assainissement, suivi des délégataires)

En décembre 2021, le service compte 50 agents assurant ainsi la structuration prévue. Il est à noter que le nombre de contacts usagers (accueil physique, courriel et téléphonique) s'est élevé à 28 000 en 2021. L'accueil des usagers a ainsi été renforcé par une personne supplémentaire.

Le dernier transfert d'agents a été finalisé : les équipes terrain des régies d'exploitation en eau potable et en assainissement soit 19 agents ont déménagé en juillet 2021 du Centre technique Municipal de Tarbes vers le bâtiment de Télésite.



Nouveau parking du Télésite

Tous les agents ont été équipés (véhicules, bureaux, ordinateurs) et ont suivi les formations nécessaires et obligatoires (AIPR (Autorisation d'Intervention Proximité des Réseaux), CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné), Biocide, permis poids lourds etc.).

Il est à souligner le fort investissement de tous les services supports de la CATLP qui ont accompagné et permis d'assurer la construction de ce nouveau service communautaire.

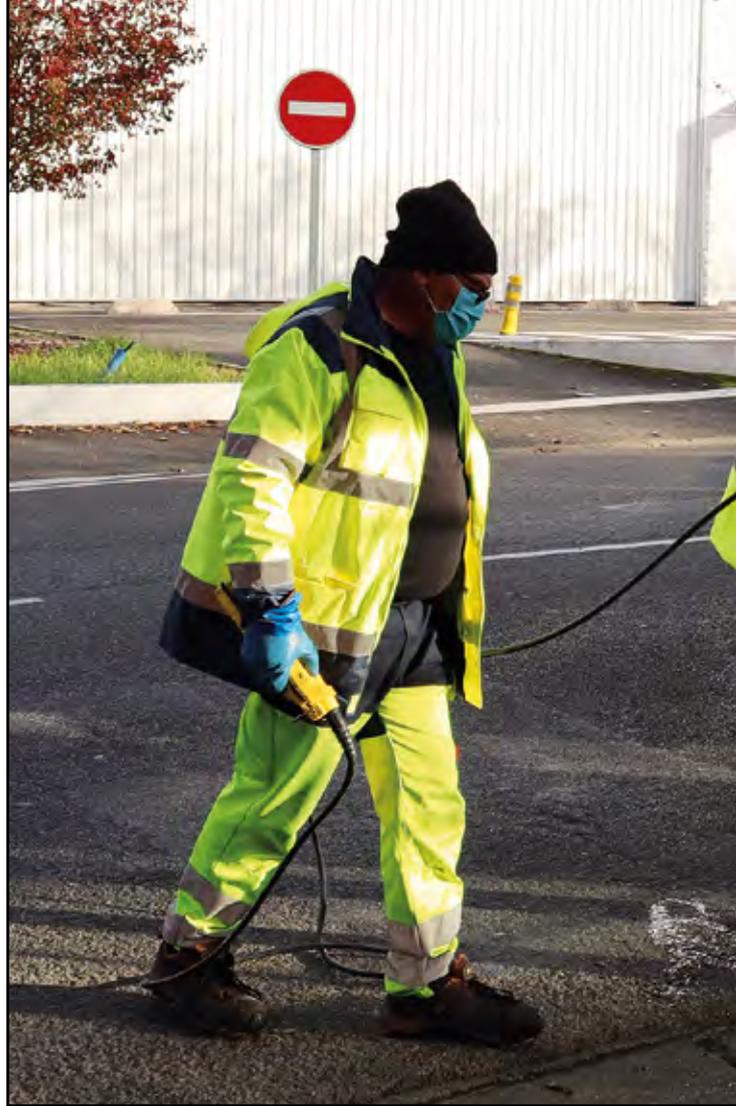
Gouvernance et prise de décisions

Durant l'année 2021, les membres du conseil d'exploitation des régies d'assainissement et d'eau potable, sous la Présidence de M. PIRON, se sont réunis 9 fois (dont 1 fois en conseil d'exploitation restreint pour une meilleure réactivité), donnant ainsi leurs avis sur 106 dossiers.

Les dossiers concernant l'ensemble du territoire géré par le service en eau potable, en assainissement collectif et individuel et en lien avec différents thèmes :

- **urbanisme** : acceptation ou refus de demande de branchement,
- **budgétaire et technique** : avis sur les investissements de travaux de réseau et sur les programmation de travaux sur les ouvrages,
- **tarification** : avis sur tarif de l'eau, tarif de l'assainissement, tarif agricole, tarif du SPANC
- **rapport d'activité** sur le prix et qualité du service
- **mode de gestion** : avis entre la régie ou la délégation, avec notamment pour 2021, le passage en régie de la commune de Bazet en assainissement et le renouvellement des contrats de concession de la commune de Lourdes en eau potable et en assainissement.

À la prise de compétence, le territoire est une combinaison de communes et de regroupements intercommunaux avec différents modes de gestion : régie (avec ou sans contrats de prestation de service) et Délégation de Service Public (24 contrats DSP). Une étude globale des modes de gestion sur l'ensemble du périmètre technique de la CATLP est en cours : l'objectif est de donner tous les éléments aux élus pour une véritable politique de gestion de l'eau et de l'assainissement collectif, à l'horizon 2030 en accord avec l'harmonisation tarifaire délibérée le 24/11/2021 (résultats de l'étude prévu au 2^{ème} semestre 2022).



Intervention par les agents du service communautaire de l'Eau et Assainissement Gestion des eaux pluviales urbaines.

Un nouveau service immédiatement opérationnel :

Pour toute demande d'intervention (fuite, branchement...), vous pouvez contacter le service par mail : eaux.contact@agglo-tlp.fr ou par téléphone au 05 62 44 47 92 (n° astreinte technique = 06 28 24 01 74).



Accueil. Il y a eu **28 000** contacts usagers (accueil physique, courriel, téléphone) en 2021 (14 500 contacts en 2020)



HARMONISATION TARIFAIRE

Mutualisation des moyens et égalité de traitement de l'utilisateur sur l'ensemble du territoire

Contexte des tarifs : une disparité importante des tarifs.

Eau potable 51 communes avec 29 tarifs différents : de 0,89 à 2,94 € TTC/m³ avec une moyenne pondérée de 1,69 € TT/m³ intégrant une partie fixe comprise entre 0 et 100 euros par an

Assainissement 47 communes avec 29 tarifs différents : de 1,38 à 4,45 € TTC/m³ avec une moyenne pondérée de 2,53 € TT/m³ intégrant une partie fixe comprise entre 0 et 220 euros par an

Obligation réglementaire : des tarifs cibles en eau potable et en assainissement.

Le transfert de compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 par application de la loi NOTRe a pour objectifs :

- mutualiser les moyens et accroître les capacités d'investissement des autorités gestionnaires par un pilotage plus efficace et des capacités financières plus importantes,
- assurer un meilleur service à l'utilisateur en lui garantissant l'accès à une ressource de qualité, délivrée par un service aux performances constantes appuyé sur un patrimoine fiable.

L'application du principe d'égalité de traitement des usagers impose que, lors d'un transfert, les tarifs des services d'eau potable et d'assainissement soient harmonisés à plus ou moins long terme sans échéance légale fixé. Les élus de la CATLP ont voté lors du Conseil Communautaire du 24 novembre 2021 pour une harmonisation tarifaire à l'horizon de l'année 2030 pour l'ensemble des usagers, en part fixe et en part variable.



Détermination des tarifs cibles :

le bureau d'étude COGITE a établi le lissage des tarifs sous 10 ans dans les conditions suivantes :

- un tarif unique en eau et un en assainissement à l'échelle de la CATLP en 2030 dans un objectif d'égalité de traitement des usagers,
- des tarifs supportant une ambition élevée d'investissements permettant la mise en conformité de la distribution d'eau potable et des systèmes d'assainissement, ainsi que l'amélioration des travaux de renouvellement des réseaux (de l'ordre de 60 Millions d'euros au total),
- des tarifs permettant d'assurer le fonctionnement du service, notamment en terme de charge du personnel,
- une prise en compte adaptée des modes de gestion avec un maintien des tarifs et de la structure du tarif jusqu'à la fin des contrats de Délégation de Service Public,
- une éligibilité aux aides bonifiées de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Un prix de l'eau acceptable par tous et intégrant le principe « l'eau paye l'eau »

Les tarifs cibles permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire s'établissent en euros constants à :

Pour l'eau potable : **2 € TTC/m³** en 2030
Pour l'assainissement : **2,75 € TTC/m³** en 2030

Il est à noter que la partie fixe actuelle évoluera de la même manière que le tarif global avec pour objectif une part de 20% du tarif global en 2030.



CONTRAT DE PROGRÈS

Contrat de Progrès : un partenariat privilégié avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Enjeux majeurs : Reconquête du bon état des cours d'eau et adaptation au changement climatique

Sur le territoire de la CATLP, il s'agit de

- rendre les centres-villes et centres bourgs plus perméables et végétalisés, en capacité d'infiltrer les eaux de ruissellement et de respecter les milieux humides,
- sécuriser les ressources en eau potable par maillage et mise en place de périmètres de protection,
- encourager les économies d'eau et améliorer les rendements des réseaux d'eau potable,
- mettre en conformité des ouvrages d'assainissement, les rejets devant devenir irréprochables, pour pallier les faibles débits des cours d'eau attendus en période d'étiage.

Le contrat de Progrès signé entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la CATLP le 9 mars 2022 va permettre la mise en place d'une politique volontariste sur la protection de l'environnement par la CATLP.

Mesures ciblées sur la période 2022-2024 : études et travaux éligibles aux conditions de l'agence

Sur la période 2022/2024, plus de 8 millions d'investissements sont programmés sur le territoire de la CATLP, qui contribueront directement à cette politique stratégique pour la protection de l'environnement et la lutte contre les effets du changement climatique.

Des études spécifiques (telles qu'une étude «d'infiltrabilité» sur l'ensemble du territoire communautaire pour 200 000 €, une étude sur les trames vertes et bleues pour 100 000 €, une étude sur la sécurisation de l'eau potable sur les maillages possibles sur notre territoire mais également en association avec les syndicats et communes voisines pour 300 000 €, ou encore des schémas directeurs en eau potable et assainissement pour 1,2M € pour planifier et optimiser l'existant) sont prévues.

Mais également des travaux vont être réalisés (Réhabilitation des systèmes d'épuration déclarés non conformes par les services de l'Etat pour 4,4 M€ HT; Interconnexion en eau potable entre Peyrouse et Lourdes pour 730 000 € HT; Travaux de protection des ressources en eau pour 880 000 € HT).

L'aide de l'Agence de l'Eau, inscrite dans le contrat de progrès, est de 3,5 M d'euros soit 43% du montant investi par la CATLP.

Aides exceptionnelles de l'Agence de l'Eau pour les particuliers : rénovation d'installations d'assainissement non collectif

Des actions particulières et exceptionnelles ont été conclues entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la CATLP :

- Aide aux particuliers pour la rénovation des systèmes d'assainissement non collectifs
- Cofinancement de deux agents spécialisés pour le contrôle des branchements des particuliers (eaux usées et eaux pluviales)

Il s'agit ici d'assurer conseil et aides exceptionnelles pour encourager les particuliers à la mise aux normes de leurs installations d'assainissement.

À noter : le protocole d'attribution des aides aux particuliers pour la rénovation de l'assainissement non collectif a été défini par délibération : seules les résidences principales sont concernées et les installations non conformes situées dans des zones à enjeux sanitaires ou environnementaux (périmètres de protection, protection de nappes, salubrité publique...).

Toutes aides publiques confondues, chaque installation pourra être financée à hauteur de **70%** avec un taux d'aide plafonné à 7 000 € HT/installation. Une convention sera nécessaire entre chaque propriétaire concerné et la CATLP. Cette convention précisera les engagements du propriétaire et de la CATLP en charge de toute relation avec l'Agence de l'Eau et du versement au propriétaire de l'aide de l'Agence.

PRIORITÉ À NOTRE PATRIMOINE !

Programme de mise en conformité

Sur les stations d'épuration

Un programme de mise en conformité des systèmes d'assainissement a été approuvé sur notre territoire : 7 systèmes actuellement déclarés non conformes par la DDT ; sont concernées les communes de : Azereix, Bartrès, Bours, Juillan, Horgues, Oursbelille, Ger, Geu, Lugagnan.

En 2021, 22 consultations (travaux et études) ont été lancées pour un montant total de 5 400 000 € HT (pour réalisation en 2021 et en 2022).



STEP de Juillan

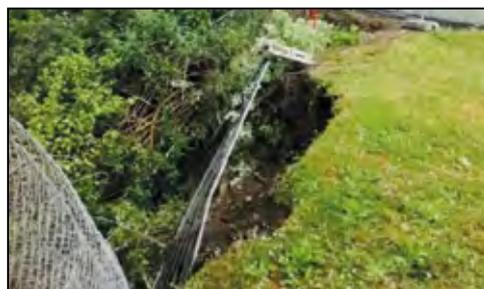
Le programme a débuté par le système d'assainissement de Juillan non conforme en termes de performance depuis 2015 et pour la collecte depuis 2018. Ainsi, en 2021, l'entretien a été 4 fois plus élevé sur ces installations avec 43 900 € HT de renouvellement des équipements (contre 10 000 € HT/an habituellement sur ce type d'installation). Ont été réalisés : l'évacuation des 69 fûts vides, les changements de pompes d'entrée, mais également le renouvellement des charbons actifs utilisés pour les systèmes de traitement de l'air du local boues et les révisions majeures d'équipements essentiels comme les surpresseurs ou la centrifugeuse. De plus, 33 000 € HT ont été nécessaires pour la mise en place d'une métrologie conforme. Le service vient de lancer une maîtrise d'œuvre pour reprendre les ouvrages d'entrée (estimation des travaux à hauteur de 250 00 € HT).

STEP de Horgues

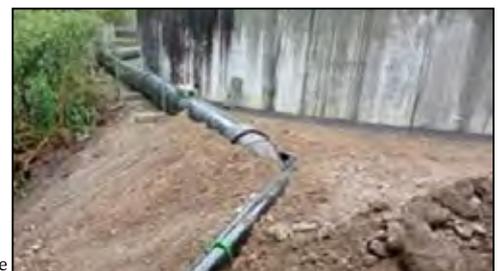
Le clarificateur de la station d'épuration de HORGUES a été réalisé pour un montant de 260 000 € HT permettant de traiter de nouveaux effluents liés à l'implantation de l'EHPAD sur la commune.

STEP de Lourdes

Le 4 mai 2021, la conduite principale de la station d'épuration de Lourdes s'est rompue. Les travaux de remise en état ont été réalisés avec la pose d'une canalisation en baïonnette pour un coût pour la CATLP de 96 756,25 € HT.



Avant travaux - effondrement de la canalisation



Après travaux - nouvelle conduite



Sur les ouvrages d'eau potable

Des interconnexions sont prévues pour les communes d'Ossun (liaison avec le SMNEP à Pontacq) et sur Peyrouse (liaison avec la ville de Lourdes).

Maillage OSSUN/SMNEP

La conception du projet a abouti en juin 2021. Les travaux consistent à poser un réseau de 4,3 km entre les réservoirs de Pontacq (SMNEP) et ceux de la CATLP situés sur la commune d'Ossun. Au-delà de l'alimentation de la commune, les partenaires ont raisonné sur le long terme, en retenant des diamètres de canalisation suffisants pour sécuriser le secteur centre de la CATLP, territoire actuellement sous la gouvernance du Syndicat du Marquisat.

Une convention de partenariat a été signée entre les Présidents de la CATLP et du SMNEP le 6 juillet 2021 pour la réalisation des travaux. Le coût total de l'opération est estimé dans la convention à 1 510 100 € HT dont 35% pour la CATLP, soit 525 000 € HT. Les travaux ont démarré en janvier 2022 pour une livraison au plus tard en septembre 2022.

Maillage PEYROUSE/LOURDES

Le service communautaire Eau / Assainissement / GEPU a réétudié la possibilité d'un raccordement sur LOURDES, via le réseau de l'ancien Syndicat des Trois Vallées, secteur de POUYFERRE. Ce scénario constitue une alternative intéressante tant du point de vue technique (évite une traversée de voie SNCF,

dont l'autorisation est généralement longue à obtenir) et financière (travaux estimés à 650 000 € HT contre 1 200 000 € HT). Dans tous les cas, une étude de modélisation du fonctionnement du réseau de Lourdes a été lancée afin de s'assurer que les besoins de Lourdes continuent d'être garantis avec cette liaison avec Peyrouse.

Poursuite de l'entretien

Ces projets d'interconnexions n'ont pas empêché de continuer en 2021 l'entretien de ces ressources afin d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée aux usagers.

Ainsi ont été réalisés sur les ouvrages :

- **Ossun** : mise en place d'un analyseur de chlore en continu pour 4 100 € HT et reprise de l'automatisme et de la télétransmission pour 2 900 € HT

- **Peyrouse** : remise à niveau de la chloration avec remplacement de vanne sur filtre à sable pour 4 800 € HT et renouvellement de pompe et accessoires pour 3 300 € HT ainsi que de nombreuses interventions d'astreinte pour le lavage manuel des filtres lors des intempéries (au total sur l'année : 37,5 heures en astreinte uniquement pour Peyrouse).

LUTTE CONTRE LES FUITES D'EAU

Sur l'ensemble du territoire, en 2021, ce sont 220 réparations de fuite qui ont été réalisées soit en régie (69 fuites à Tarbes et 16 réparations sur Ossun), soit par les prestataires (par exemple : 24 réparations des communes au Sud – large territoire de Peyrouse jusqu'à Germs-sur l'Oussouet et de Ourdon à Gez-ez-Angles par SAUR) soit par les délégataires (par exemple : 36 réparations sur l'ancien territoire de Tarbes Sud par VEOLIA et 36 sur la commune de Lourdes par SUEZ).

L'objectif est de respecter le seuil réglementaire dit seuil Grenelle avec établissement d'un plan d'actions spécifique en 2022 notamment pour les communes dont le rendement est actuellement inférieur à 50% : Cheust, Germs sur l'Oussouet, Ossun, Peyrouse et Viger.

Par ailleurs, 32 compteurs d'eau ont été mis en place sur la commune de Sère-Lanso assurant ainsi une facturation des usagers au réel (travaux réalisés en régie pour un montant de 17 000 € HT déduction faite de la subvention du Conseil Départemental 65).

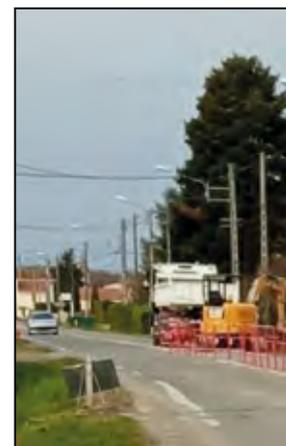
BRANCHEMENTS ET TRAVAUX RÉSEAUX

Le service communautaire eau/assainissement/GEPU a procédé en 2021 à des travaux de branchements et au renouvellement des réseaux. Il s'agit ici de conserver en bon état de fonctionnement les réseaux afin d'éviter les fuites d'eau potable ou d'eaux usées vers le milieu naturel.

NOUVEAUX BRANCHEMENTS

105 demandes de branchements en eau potable et 91 demandes de branchement en assainissement collectif. A la charge du propriétaire, ils sont réalisés conformément aux prescriptions techniques du service soit en régie soit par le délégataire (en fonction des contrats).

EAU POTABLE : 691 000 € HT ont été investis pour des travaux sur les réseaux d'eau potable en 2021.



TARBES - Rue d'Urac
(170 000 € HT)

ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

174 km de réseau d'assainissement ont été curés en 2021 soit 29% du linéaire total : 106 km en régie principalement sur les communes d'Adé, Bours, Juillan, Poueyferré et Tarbes + 56 km par VEOLIA notamment sur les communes des anciens syndicats Adour Alaric et Adour Echez + 12 km par SUEZ notamment sur les communes d'Azereix, Lourdes, St Pé de Bigorre, Odos. Ces interventions assurent le bon écoulement des eaux usées vers les stations d'épuration, et permettent de limiter l'insalubrité publique par débordement des eaux usées sur le domaine public ou vers le milieu naturel) et privé (débordement d'effluents chez les particuliers).

L'entretien comprend également la dératisation. Celle-ci est réalisée au niveau des réseaux d'assainissement qu'à partir du moment où les actions en surface ont été réalisées (nettoyage et enlèvement des ordures ménagères par exemple). Sur Tarbes, 114 opérations de dératisation ont été menées en 2021 en concertation avec le service Santé Environnement de la Mairie de Tarbes.



HORGUES - Reprise de Branchements
(13 000 € HT sur 2021)

REPRISE DES BRANCHEMENTS SUR LA PARTIE PUBLIQUE

Différents types de travaux ont été réalisés sur diverses communes du territoire comme des travaux de branchements et compteurs (création, déplacement, réhabilitation).

OSSUN - Remplacement
Branchements en plomb
(20 000 € HT sur 2021)



ORLEIX - rue Gaydous (15 000 € HT)



ODOS - rue de l'Arbizon (62 000 € HT)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Ce sont 1 640 000 € HT de travaux sur les réseaux d'assainissement qui ont été réalisés en 2021, sur les ouvrages et sur les réseaux (de la casse ponctuelle à la réhabilitation totale de tronçon).



TARBES - Promenade du Pradeau (124 000 € HT)
Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable conformément au schéma directeur pour remplacement des réseaux critiques.



BARBAZAN-DEBAT rue et impasse 14 Juillet et rue du 8 Mai (175 000 € HT)

EN RÉSUMÉ 2021, C'EST ...

L'année 2021 a permis d'acter la politique de service communautaire eau/ assainissement /gestion des eaux pluviales urbaines avec :

- Une harmonisation tarifaire en eau et en assainissement pour une égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire géré par le service, tout en assurant une capacité financière indispensable pour la mise aux normes des installations
- Des aides importantes par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour assurer la protection de l'environnement notamment avec des aides exceptionnelles pour les particuliers

En termes d'organisation, le service a continué à se structurer pour atteindre le niveau d'exigence suffisant pour assurer les missions qui lui ont été attribuées (service public à l'usager, mise aux normes réglementaires, travaux d'investissements, exploitation des ouvrages et réseaux etc.), avec une seule priorité : notre patrimoine !



Bus TLP Mobilités / Aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées

MOBILITÉ

L'année 2021 est marquée par le retour progressif à la normale du réseau urbain.

Après une année 2020 marquée par le COVID qui a entraîné une baisse de fréquentation, la reprise d'activité fin 2020 était encourageante, l'annonce du confinement du mois d'avril 2021 a mis un frein à la reprise de l'utilisation des transports en commun.

Le COVID a impacté les habitudes de déplacement, diminution de l'utilisation des transports en commun (télétravail), augmentation de l'utilisation de la voiture individuelle, hausse des déplacements à pieds ou à vélo.

Ce changement d'usage a eu un réel impact sur les recettes.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE TRANSPORTS



Présentation des réseaux de transports urbains présents en 2021 sur le territoire - Rapport d'activité du délégataire

UN RÉSEAU DE TRANSPORT UNIQUE

Le réseau lancé en octobre 2020 est issu de la fusion de 3 réseaux, le réseau urbain de Tarbes (Alezan), le réseau urbain de Lourdes (Citybus) et la ligne interurbaine Tarbes/Lourdes.

Le réseau comprend 16 lignes régulières (13 sur Tarbes et 3 sur Lourdes), 1 ligne interurbaine, 4 lignes à vocation scolaires sur Tarbes, 1 navette reliant l'aéroport à la ville de Lourdes, 4 navettes de centre-ville gratuites sur la commune de Tarbes, 2 lignes saisonnières sur la commune de Lourdes, du transport à la demande et des services axés sur les mobilités douces.

La crise liée au COVID a eu un réel impact sur le réseau et plus particulièrement sur le réseau lourdaise, la fréquentation de la ville dépend de l'activité touristique.

L'offre du réseau a été maintenue sur la commune de Tarbes et l'offre saisonnière a, quant à elle, été adaptée sur la ville de Lourdes. En haute saison, en adaptant les horaires de passage, en basse saison la ligne L5 a pour la première fois été maintenue entre la ville et le sanctuaire.

Réseau des autobus urbains TLP Mobilités à partir du 1^{er} avril 2020 (sur la totalité du territoire de l'agglomération) – Délégataire Société KEOLIS

- Effectif : 88.7 personnes (dont 42.8 ETP de conducteurs chez Keolis TLP + 30.9 conducteurs chez des sous-traitants soit un total de 73.7 ETP dédiés à la conduite)
- Nombre de véhicules : 70 véhicules (58 véhicules de ligne + 12 véhicule de réserve)
- Nombre de voyages : 1 482 946 voyages
- Nombre de kilomètres : 2 121 308 km
- Coût total du réseau : 9 344 535 €
- Contribution forfaitaire versée au délégataire : 8 601 933.71 €
- Recettes commerciales du réseau : 742 601 € HT.

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCESSIBILITÉ

Le réseau propose un service de transport à la demande (TPMR) qui est accessible aux personnes à mobilité réduite disposant d'une carte d'invalidité d'au moins 80% ou d'une Carte Mobilité Inclusion portant la mention "invalidité" délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Il s'agit d'un service sur réservation accessible aux habitants des 15 communes de l'ex Grand Tarbes et de la ville de Lourdes.

En 2021, ce service a effectué **86 665 km**.

Le travail engagé avec les associations de personnes en situation de handicap pour améliorer l'accès du plus grand nombre au réseau de transport urbain se poursuit depuis 2019.

Les échanges constants entre les associations, notre exploitant et la collectivité ont permis d'améliorer leur prise en charge, notamment par le biais de la formation des chauffeurs.

Le service mobilité de la CATLP et le service accessibilité de la ville de Tarbes, ont engagé un travail sur la mise en accessibilité des points d'arrêts ainsi que sur l'amélioration de l'accès des personnes en situation de handicap aux évènements qui se déroulent sur le territoire.

La CATLP a maintenu le versement de fonds de concours aux communes compétentes en matière de voirie afin de mettre en accessibilité des points d'arrêts de transports urbains classés comme prioritaires (obligation de la loi Handicap).

La commune de Juillan a mis en accessibilité deux points d'arrêts bénéficiant, de ce fait, du fond de concours.



LE PÔLE TRANSPORTS SCOLAIRE

A compter de la rentrée scolaire 2021, le service transports scolaires a repris la compétence transports scolaire, à ce titre organise et gère directement les transports scolaires non urbains. Quatre lignes de transport scolaire internes à la ville de Tarbes sont intégrées au réseau urbain et gérées directement par l'exploitant TLP Mobilités dans le cadre de la DSP.

Cette organisation non-urbaine représente :

- **12** Marchés sur une période de 7 ans (budget 2,2 Million d'Euros/an)
- **2 500** élèves (4000 avec le réseau urbain)
- Secteur établissements scolaires de Tarbes : **28** Lignes ; **166** itinéraires dont 55 navettes
- Secteur établissements scolaires de Lourdes : **19** lignes et **62** itinéraires

Nous collaborons avec les Régions Occitanie (Département des Hautes-Pyrénées), Région Nouvelle Aquitaine (secteur des Enclaves et de Pontacq) et TLP Mobilités (réseau urbain).

LES MOBILITÉS DOUCES

L'année 2021 a été marquée par la fin de l'étude du schéma directeur vélo. Dans la continuité de la phase de diagnostic (fin 2020), des scénarii de réseaux cyclables et des actions concrètes ont été définis en concertation avec les acteurs du territoire. **Le schéma directeur a été adopté le 29 septembre 2021 après une étude de 12 mois, avec 175 km de réseau cyclable projetés.**

La CATLP a apporté son soutien technique aux communes du territoire, dans le cadre de candidatures à des programmes financiers pour la réalisation d'aménagements cyclables (dont la plupart sont inscrits au schéma directeur vélo) et pour des actions d'éco-mobilité en milieu scolaire (programme Moby).

Les stations de vélos en libre-service et d'autopartage à Tarbes et Lourdes ont été inaugurées le 26 février 2021, et les travaux d'aménagements de la Véloroute 81 ont été suivis en collaboration avec les services techniques. A l'occasion de Mai à Vélo et de la Semaine de la Mobilité, des actions de sensibilisation ont été mises en œuvre avec le service communication (vidéo promotionnelle, journée d'information).

Le service de vélo en libre-service est complété par une offre de location de voitures électriques en libre-service qui a été déployée le 26 février 2021, ce service se compose de 5 véhicules (4 sur Tarbes et 1 sur Lourdes) ainsi que par un service de covoiturage qui permet d'offrir de nouvelles solutions pour les déplacements du quotidien (domicile-travail, maison-école, activités périscolaires).



Photo Mairie de Tarbes

EN RÉSUMÉ 2021, C'EST ...

La reprise de la fréquentation du réseau de transports unique de la CATLP

L'approbation du schéma directeur des itinéraires cyclables

La première rentrée pour le pôle transports scolaires.



PROMOTION TOURISTIQUE

Les fondements de la promotion et de la valorisation du tourisme local en 2021, tout comme en 2020 ont eu pour but de répondre au contexte de crise sanitaire et de maintenir autant que possible l'emploi touristique. Cette année a donc majoritairement été tournée vers le soutien et la consolidation de l'organisation territoriale en présence, permettant, malgré la situation, de finaliser certaines opérations et d'asseoir la légitimité de l'office de tourisme intercommunal Tarbes-Lourdes-Pyrénées sis à Saint-Pé-de-Bigorre.

COMPÉTENCE « PROMOTION TOURISTIQUE »

Créé mi 2017 sous forme associative en lien avec la loi NOTRe, l'office de tourisme intercommunal a pu poursuivre ses actions de promotion des territoires de Saint-Pé-de-Bigorre et de Batsurguère.

L'offre et la demande touristiques en quelques chiffres

- Après analyse sur les mois de juillet et d'août 2021, ce ne sont pas moins de 2 500 visiteurs qui sont passés sur le point d'accueil de Saint-Pé-de-Bigorre (soit une augmentation de plus de 5% par rapport à 2020, malgré les contraintes sanitaires) dont 1240 ont entrepris la visite de l'église de la commune durant la période estivale.
- Au niveau de l'offre d'hébergement sur Saint-Pé-de-Bigorre, Peyrouse et la vallée de Batsurguère, les possibilités offertes par le territoire permettent de répondre à la diversité des demandes et des attentes (groupes/individuels & qualitative/économique) et au panel de clientèles venues en séjour.
- Sur le dernier recensement connu de 2017, on dénombrait un total de 43 unités d'hébergement réparties comme suit : 2 campings, 1 ferme-auberge, 31 meublés touristiques, 4 hôtels, 3 chambres d'hôtes, 1 colonie de vacances et 1 gîte de groupes.



PROMOTION TOURISTIQUE ET COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN 2021

À titre non exhaustif, voici quelques exemples qui illustrent la promotion du territoire engagée par l'office de tourisme, tant d'un point de vue des éditions (impressions) que de celui de la promotion/communication :

Editions 2021

- Guide touristique
- Plan du village, carte des randonnées
- Guide de visite de l'abbatiale
- Réassort des fiches randonnées
- Flyer des randonnées de l'été
- Flyer des circuits Trésors Baroques
- Flyer programme du millénaire

Promotion 2021

- Pub 1 page Guide été Semaine des Pyrénées
- Pub 1 page Guide été Dépêche du Midi
- Pub double page Guide Visite Plus distribué dans tous les gîtes du 65
- Une double page + informations diverses dans le Mag des OT des vallées de Gaves (30 000 exemplaires)
- 63 publications Instagram (au 30 août 2021)
- 70 publications Facebook (au 30 août 2021)
- Diffusion de 3 spots publicitaires sur la chaîne d'informations touristiques Pyrénées TV (Grottes de Bétharram + Spéléo en famille + Rafting sur le gave)
 - Site web de l'OT (environ 20 000 connexions par an)
 - Création de deux bâches fixées à l'église pour annoncer le millénaire
 - Travaux photographiques par un professionnel



Enfin, en 2021, une politique d'animations adaptée aux contraintes et restrictions a pu se dérouler sur la période estivale :

- Randonnées accompagnées en partenariat avec les Accompagnateurs en Montagne et la Réserve du Pibeste-Aoulhet
 - 6 sorties à la découverte du sentier karstique (120 participants, +7%)
 - 7 randonnées nocturnes «Côtelettes étoilées» (124 participants, +53%)
- Visites de l'abbatiale Saint-Pierre en juillet et août (saisonnier + bénévoles)
 - 38 après-midis d'ouverture, 1235 visiteurs accueillis (+15%)
- Circuits Découverte des trésors baroques en partenariat avec les Guides Culturels et les Transports Costa 4 jeudis après-midi de l'été.

LES PROJETS TOURISTIQUES PORTÉS PAR LA CATLP

Plusieurs projets à dimension touristique ont été mis à l'étude sur 2010 par la CATLP et poursuivis en 2021 :

La réalisation de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Séméac

2021 a permis l'aboutissement de ce projet, désormais en service pour la plus grande satisfaction des cyclotouristes comme des habitants.

Le projet de centre d'entraînement au Pic du Jer

Après la mise en œuvre des travaux de réalisation de nouvelles pistes VTT. Le travail de programmation du centre d'entraînement s'est également poursuivi pour aboutir

Le projet d'auditorium / centre des congrès à Lourdes

Inscrit comme un équipement structurant du Plan Avenir Lourdes, il a vu son lancement opérationnel acté en 2021 par le recrutement d'un programmiste chargé de l'étude de positionnement / faisabilité / programmation du projet.



LE PLAN AVENIR LOURDES

Pour faire face aux impacts de la crise sanitaire qui a touché en profondeur la ville de Lourdes et notamment son économie touristique, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée, dès le départ de la pandémie, au côté de l'ensemble de ses partenaires (Etat, Région, Département, chambres consulaires, etc.) afin de soutenir et endiguer autant que possibles les conséquences liées à l'arrêt du tourisme. C'est donc tout naturellement qu'elle s'est engagée à contribuer au **Plan Avenir Lourdes** afin de permettre à la ville de Lourdes de se relever et de réinventer son modèle touristique face aux enjeux d'avenir.

Ce Plan est articulé autour de 5 axes déclinés en 100 actions opérationnelles :

- Axe 1 : une ambition partagée pour la destination Lourdaise
- Axe 2 : un plan de transformation pour une ville durable
- Axe 3 : Une nouvelle impulsion économique
- Axe 4 : L'humain au cœur des préoccupations
- Axe 5 : Des leviers pour développer l'attractivité de la destination

Ainsi, la Communauté d'Agglomération, au vu de ses compétences réglementaires (**développement économique, promotion touristique, mobilité, transports, habitat, logement, aménagement du territoire**), s'est engagée à porter des actions et piloter des projets pour conforter la dynamique touristique et économique de la destination lourdaise.

EN RÉSUMÉ :

2021, C'EST

Un travail de consolidation et de développement de l'office de tourisme intercommunal

l'aboutissement, la poursuite ou le lancement de nombreux projets touristiques par la CATLP

L'élaboration du Plan Avenir Lourdes



En 2021, le nombre total d'élèves est de 397 dont 36 sont hors de l'agglomération.

LES ÉCOLES DE MUSIQUE

- Communautaires -

Le réseau d'enseignement musical des écoles de musique est constitué de 7 antennes :

Aureilhan, Bordères, Bours, Ibos, Séméac, Soues et Orleix.

Ce service est dirigé par Céline Bousseau qui est assistée par Muriel Cieutat pour la gestion administrative et technique.

Les Ecoles de Musique de l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont fêté la Sainte Cécile, patronne des musiciens. Ce concert a rassemblé plus de 80 musiciens sur scène et émerveillé 300 spectateurs à Bordères le 20 novembre

LES CHIFFRES CLÉS

294 élèves en formation musicale.

138 élèves en Pratiques collectives :

- Harmonie Cadette
- Grande Harmonie
- Ensemble clarinettes
- Ensemble de saxophones
- Ensemble de Cuivres
- Ateliers Rock
- Atelier harmonies
- Happy'Sax

343 élèves pratiquent un instrument :

- 10 Accordéon
- 25 Batterie
- 22 Clarinette
- 30 Flûte
- 32 Guitare actuelle
- 23 Guitare classique
- 13 Mandoline
- 90 Piano
- 45 Saxophone
- 7 trombone
- 27 Trompette
- 6 Tuba
- 13 Violon

19 mentions aux examens de formation musicale et,

17 aux examens instrumentaux.

20 professeurs.

230 heures d'enseignement par semaine.



Orchestre à l'École

Depuis octobre 2021, le Lycée des Métiers Lautréamont à Tarbes accueille l'évènement Orchestre à l'école. Une initiative portée par les écoles de musique communautaires visant à faire vivre la musique auprès des lycéens. C'est la première fois que cette action a lieu dans un lycée professionnel en France.

Le concept ? Une vingtaine de lycéens motivés participent à des cours d'instruments tous les lundis de 15h à 16h en petits groupes encadrés par 4 professeurs des écoles de musique.



Compte-tenu de la crise sanitaire la programmation pédagogique des écoles de musique n'a pu être réalisée complètement.



Partenariats avec les communes

Fête de la Musique mardi 15 juin à Ibos.

Fête de la Musique vendredi 18 juin à Bordères-sur-L'Echez.

Théâtre musical scolaire jeudi 24 juin à Bordères-sur-L'Echez.

Classes Ouvertes

Cuivres samedi 29 mai au Centre Albert Camus à Séméac.

Flûtes le samedi 16 octobre au Centre Albert Camus à Séméac.

Auditions

Audition de Noël vendredi 10 décembre à Soues.

Concerts

Concert de la Sainte-Cécile, pour fêter les 10 ans de l'Harmonie Cadette, samedi 20 novembre à Bordères-sur-L'Echez.

Cuivres Concert autour des planètes et des étoiles mercredi 15 décembre 2021 au Centre Albert Camus à Séméac.



LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

HENRI DUPARC

Le Conservatoire Henri Duparc, service public d'éducation artistique, se donne comme principe premier la pratique et l'étude des arts musicaux et chorégraphiques, par l'exploration sensible et pluridisciplinaire des contenus, de toutes esthétiques, des arts de la scène et du spectacle vivant.

L'ÉTABLISSEMENT - NOUVEAUTÉS

Les locaux

La restauration de l'auditorium est maintenant terminée, l'ensemble de la siègerie, le sol et le plancher de la scène ont été changés en totalité. Les parois sont repeintes, une signalisation lumineuse sur les nez de marche ainsi que des places dédiées PMR, nous assurent une meilleure sécurité pour les publics. L'architecte Perreto a été retenu pour la programmation des travaux sur l'annexe du Conservatoire. L'enjeu consiste à créer des espaces de cours et de détente, en essayant de garder une liaison directe avec le bâti existant.

Effectif

En musique :

75 élèves en classe d'Éveil, 103 en Initiation, 198 en 1^{er} cycle, 222 en 2^e cycle, 41 en 3^e cycle C, 12 en 3^e cycle D et 155 en hors cursus.

En danse :

74 élèves en classe d'Éveil, 27 en Initiation, 46 en 1^{er} cycle, 49 en 2^e cycle, 5 en 3^e cycle C et 18 en hors cursus.

Résultats

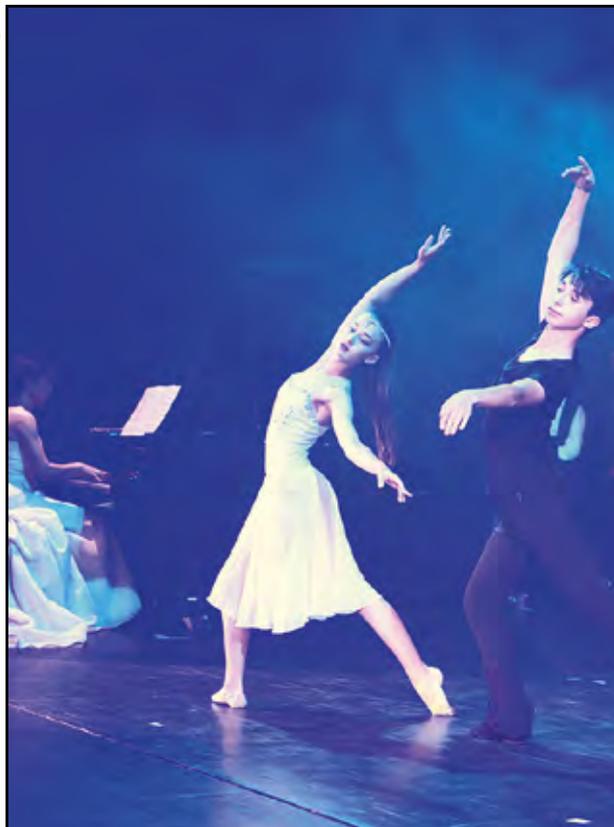
En musique :

6 élèves ont obtenu le Certificat d'Études Musicales, 1 le Diplôme.

En danse :

2 élèves ont obtenu le Certificat d'Études chorégraphiques.

Photo Conservatoire Henri Duparc



**Le Conservatoire compte
en 2021,
1060 élèves inscrits dont
491 résidants à Tarbes.**

La mise en place des Interventions en Milieu Scolaire à l'École Théophile Gautier, les deux Orchestre à l'École (OAE) à l'École Voltaire (cordes en CM1, cuivres en CM2) et au Collège Desaix (6^{ème} cordes), les actions dans les Quartiers Prioritaires des Villes permettent de rééquilibrer les effectifs, sur la base d'un cursus spécifique.

Total pour l'ensemble des interventions : 386 élèves.

Interventions en Milieu scolaire du CP au CM2 public et privé: **286 élèves** (Maternelle Jean de la Fontaine : 29 élèves; Élémentaire Théophile Gautier : 151 élèves; Ecole Saint Joseph : 47 élèves; Ecole Jeanne d'Arc : 59 élèves).

Orchestre à l'École : **61 élèves**

Ecole élémentaire Voltaire : 52 élèves; Collège Desaix : 9 élèves

Interventions actions sociales : **39 élèves**



L'ENSEIGNEMENT

Pratiques et nouveautés pédagogiques

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité et ainsi validé le nouveau Projet d'Etablissement 2021 - 2026.

Un nouvel orchestre au collège a démarré au collège Desaix avec 8 élèves cordes.

Les professeurs bénéficient d'un serveur pédagogique partagé et une dizaine d'entre eux sont équipés d'un ordinateur portable, le déploiement de PC continuera en 2022.

Actuellement :

- 920 élèves
- 290 élèves (en IMS)
- 60 élèves (en OAE)
- 51 enseignants
- 730 heures de cours hebdomadaires
- 1 à 2 productions pédagogiques par semaine

de janvier à décembre 2019 : 142 représentations pédagogiques (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens).

- 38 formations/master classes.

Perspectives pédagogiques

- Une collaboration nouvelle va pouvoir s'instaurer avec la Scène Nationale- Le Parvis suite à la nomination d'un nouveau directeur.
- Des résidences de compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène en partenariat sont d'ores et déjà à l'étude.
- L'enseignement de la Danse devra s'élargir au périscolaire pour le cycle II, ainsi que proposer des cours d'histoire de la danse et AFCMD en partenariat avec le CRD de Pau Pyrénées.

Les enjeux territoriaux depuis 2017 (nouvelle agglomération) nécessitent une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement doivent s'appuyer sur des orientations plus largement définies dans ce cadre.

Les enjeux plus spécifiques d'éducation artistique envers les publics scolaire et dits « empêchés », des actions plus régulières de sensibilisation et de diffusion des œuvres demeurent un axe à développer.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN COURS D'ÉLABORATION

Partenariats Education Nationale

Des interventions musicales sont réalisées par deux titulaires du DE/DUMI.

L'Orchestre A l'Ecole à l'Ecole Voltaire de Tarbes est en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016 (cordes) et septembre 2018 (cuivres). Il concerne deux classes CM1 et CM2. Des élèves « cordes » ont intégré les CHAMD du collège Victor Hugo cette rentrée de septembre 2021, certains continuent la musique au collège Desaix. Le développement de l'Orchestre au collège a nécessité d'allouer des heures de cours supplémentaires. La convention avec le Collège Desaix et l'Education Nationale reste à finaliser.

Dans le cadre du dispositif « Rencontre du Territoire », de nouveaux concerts scolaires professionnels sont prévus dans les communes rurales de l'agglomération, une collaboration culturelle avec les groupements scolaires de chaque territoire est actée.

Acquisition matériels, équipements

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, du travail collaboratif, de l'intelligence collective sont en œuvre. Le Conseil Pédagogique, constitué d'une dizaine d'enseignants sur les 51 qui opèrent dans l'équipe, est chargé de réfléchir à une nouvelle organisation dans le cadre du futur Projet d'Etablissement.

La première étape dès 2020 a consisté à définir l'utilisation d'écrans interactifs dans les classes de formation musicale et de danse pour développer l'enseignement du numérique musical.

En 2021, les professeurs de formation musicale ont été dotés d'un ordinateur portable.

En 2022, une autre tranche d'enseignants percevra un ordinateur permettant la collaboration et les échanges pédagogiques en réseau.

A terme, l'ensemble des professeurs aura un ordinateur.

**Le Projet d'Etablissement
2021 - 2026 a été voté en
Conseil Communautaire le 29
septembre 2021**

Quelques lignes directives :

- Nouveaux enseignements et pratiques spécifiques restant à mettre en œuvre (théâtre, initiation instrumentale, adolescents du cycle II, développement de la créativité),
- Diversification des cursus, des pratiques, renforcement des compétences, développement des pratiques collectives, pédagogies de la créativité, rééquilibrage entre oralité/écrit.
- EAC (Concerts dans le cadre des Rencontres du territoire, Académie, CHAM, partenariats FOL65, Parvis, Médiannes, Dans6T,...)
- Politique de la ville (OAE, Intervention en Milieu Scolaire, Médiannes, CD65 Bouillon de culture,...)
- Réseau associatif sur le territoire (Peña Andalouse, Maison des Associations, Big band65, CDMDT65, Tarbes en scène, Jazz MDA Le Celtic Bar, communes de l'agglomération ...)

LE RAYONNEMENT

Les projets pédagogiques et d'éducation artistique durant la crise sanitaire

Thème de la saison 2020/2021 : « *Beethoven* » 250^{ème} Anniversaire de la naissance du compositeur

Thème de la saison 2021/2022 : « *Musiques latines* » Suite au 2^{ème} confinement, certains évènements de début 2021 ont été maintenus sans spectateur ou reportés ou annulés.

Maintien (sans public)

Miniature Percussions le 12 janvier, Miniature Harpe le 19 janvier, Concert d'élèves restitution masterclass animées par Nathalie Descamps, violon le 23 janvier, Miniature le 2 février, Concert d'élèves restitution masterclass animées par Laurent Boucharlat le 10 février, Classe ouverte Violon (B. Matrot) le 11 février, Miniature les 1^{er}, 2, 5, 8, 9, 12 mars et 1^{er} avril, Concert d'élèves restitution masterclass Etienne Manchon le 15 mars, Concert d'élèves autour de Stockhausen « Musiques intuitives : Tierkreis... » le 30 mars, Concert d'élèves autour de Stockhausen « Weber, Musique assistée par ordinateur... » le 1^{er} avril, et Concert Orchestre Cordes le 2 juin.

Report Spectacle « *Appassionato* » le 8 janvier.

Concert « *Beethoven* » B. Matrot/JL. Delpla le 12 février, Musique du 20^e siècle le 5 mars, Concert « *Rébecca Féron* » harpe électroacoustique le 16 avril, Masterclass Clavecin animée par Bertrand Cuiller (Festival de Lourdes) le 26 mai.

LA CULTURE À LA RENCONTRE DU TERRITOIRE

Et comme la musique est l'art du discours, de l'échange et de la rencontre, le conservatoire voyage et propose une série de **concerts professionnels hors les murs dans l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.**

Trio Kiz'na Musique Baroque et Classique Ensemble Commedia : Takashi Ogawa, traverso Aleksandra Nowicka, violon baroque Aurélie Samani, pianoforte (Séance scolaire 23 septembre - Concert tout public 24 septembre à 20h30 Eglise de Bernac-Dessus).

Concert Beethoven : Ensemble Commedia : Blandine Matrot, violon & Jean-Luc Delpla, piano le 24 septembre (Séance scolaire 14h30 - Concert tout public 20h30 Eglise de Gazost).

Concert Tsigania, paysages musicaux d'Europe centrale Ensemble Commedia : Aleksandra Nowicka, violon - Julien Décla, clarinette - Aurélie Samani, piano (Séances scolaires 18 novembre à 10h30 - Concert tout public 19 novembre à 20h30 Eglise de Bordères/L'Echez).





La validation du Projet d'Établissement 2021-2026 et sa mise en œuvre dès cette année 2021 - 2022

EN RÉSUMÉ :

2021, C'EST

Des perturbations pour les cours et de nombreux reports ou annulation de concerts et manifestations.

L'utilisation d'enregistrements vidéo pour pallier l'absence de public et permettre une diffusion des spectacles via les outils numériques.

Le déploiement d'ordinateurs et d'adresses professionnelles pour les professeurs et la mise en service d'un serveur dédié pour la pédagogie.



FINANCES

Comptes administratifs 2021

Un budget 2021 impacté dans un contexte de crise sanitaire

Lors du conseil communautaire du 16 décembre 2020, les élus de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont voté le budget primitif pour l'année 2021.

Le budget primitif 2021 se composera d'un budget principal et de 13 budgets annexes classés en 6 grandes catégories : la location d'immeubles, la location-vente, l'aménagement de zones, la distribution de l'eau, l'assainissement et le Transport.

Tous budgets confondus, le budget total de fonctionnement s'élève à 123 100 875 €, le budget total d'investissement s'élève, en dépenses à 38 853 896 €, et en recettes à 39 568 796 €.

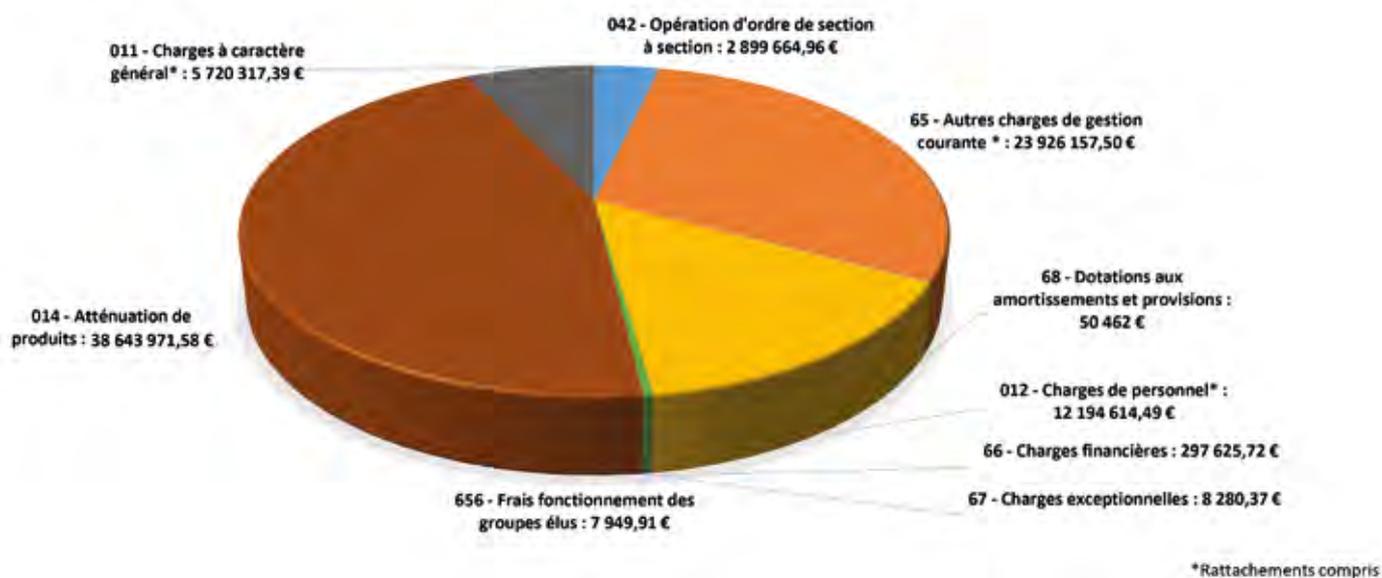
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses de fonctionnement (rattachement compris) :

Budgété : 86 280 840,00 €

Réalisé : 83 749 093,92 € dont 1 077 818,98 €

soit un taux de réalisation de 97,07 %



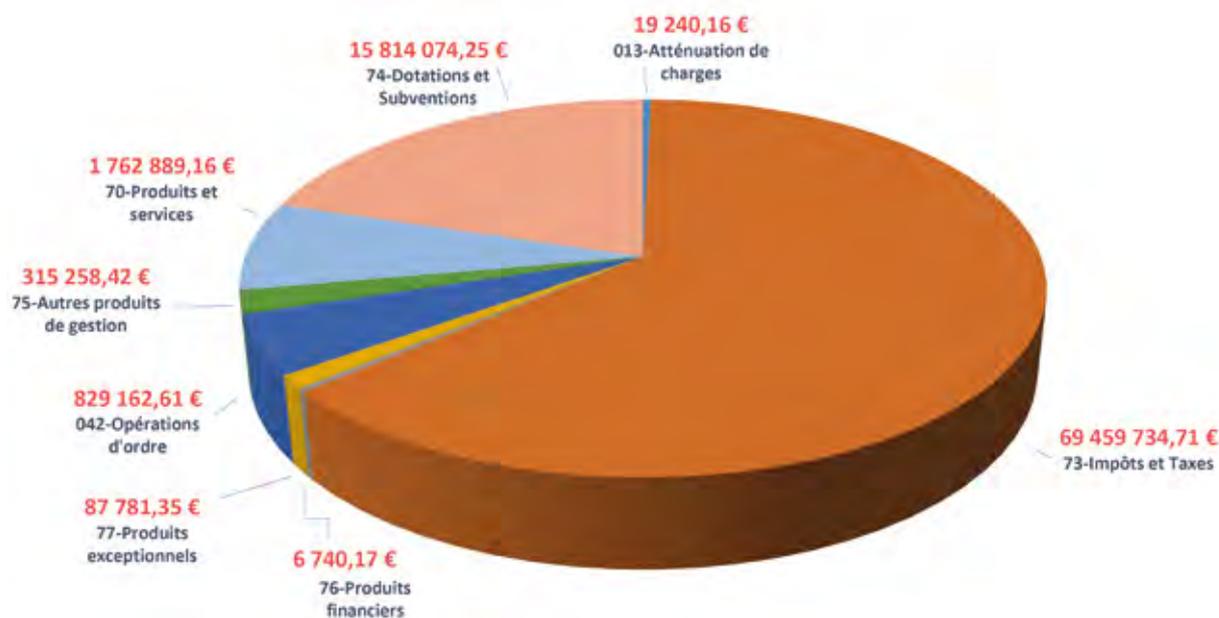
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2021, les recettes de fonctionnement :

Budgété : 87 166 223,00 € (résultat n-1 soit 8 579 023,18 € non compris)

Réalisé : 88 294 880,83 €

soit un taux de réalisation de plus de 101,29 %



LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les dépenses de d'investissement :

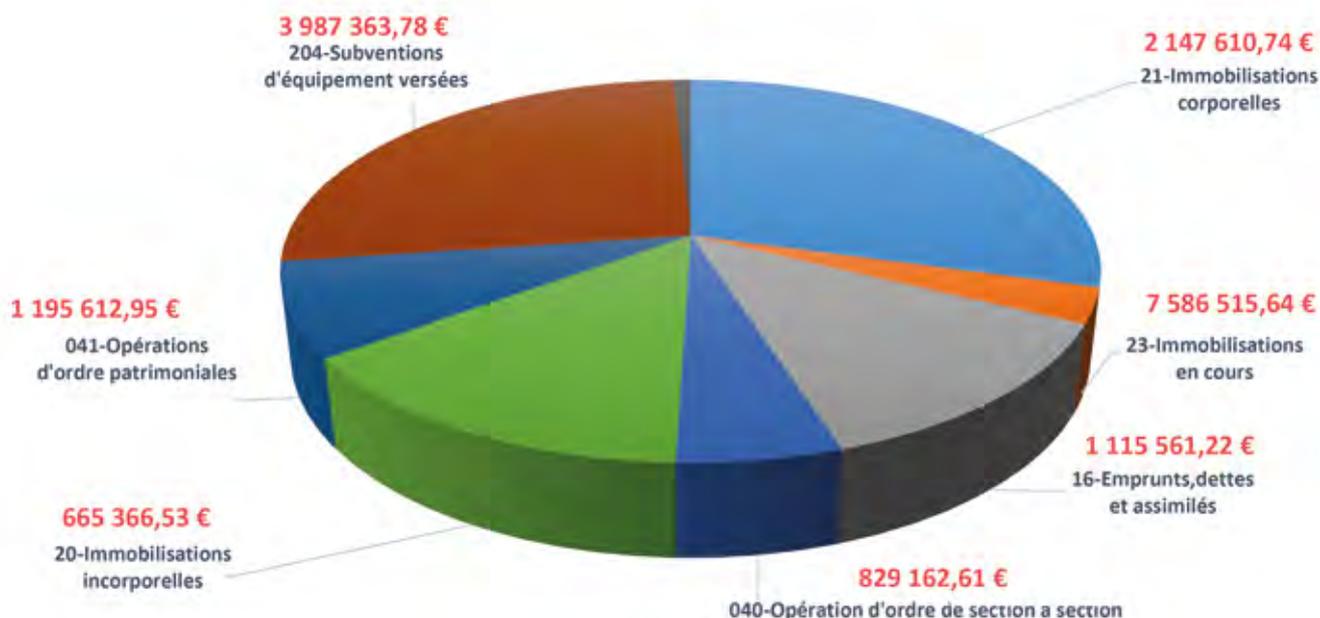
Budgété : 26 737 238,02 €

(résultat déficitaire n-1 soit - 42 245,98 € non compris)

Réalisé : 17 527 193,47 €

soit un taux de réalisation de 65,55 %

Reste à réaliser : 4 780 878.04 €



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2021, les recettes de d'investissement :

Budgété : 27 158 484,00 €

Réalisé : 10 706 793,83 €

soit un taux de réalisation de plus de 39,42 %

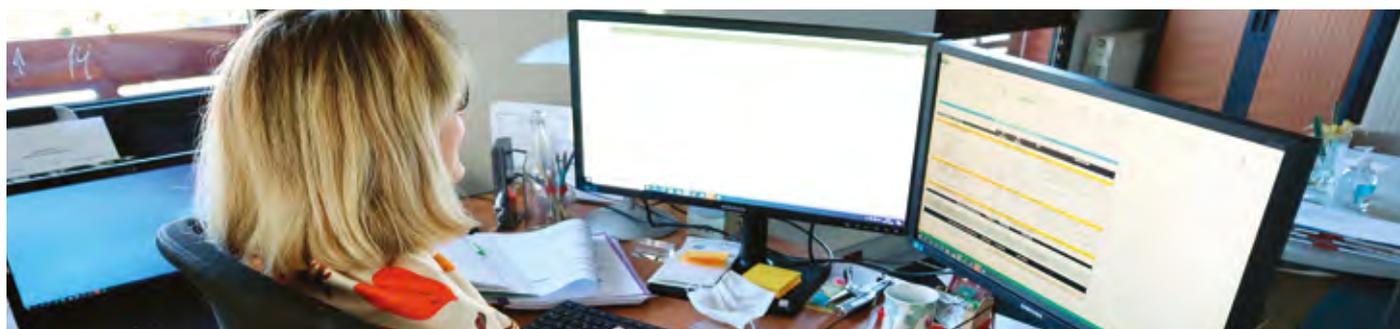


LES BUDGETS ANNEXES (BA)

(soumis à la tva, les montants sont exprimés HT)

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose de 10 budgets annexes : Hôtels d'entreprises, Coopérative l'Haricot Tarbais, Location des Téléports et location d'immeubles, Gestion de l'eau, Gestion de l'assainissement, Parc d'activités des Pyrènes, ZAC Ecoparc, ZA du Gabas et de St Pé, ZAC CAP Aéro, Aménagement du Parc de l'Adour.

BUDGETS ANNEXES 2021					Budgets consolidés 2021	
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS	RÉSULTATS CONSOLIDÉS
	BUDGETÉ *	RÉALISÉ*	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2021	
FONCTIONNEMENT	45 125 183,17 €	31 629 196,18 €	72 628 076,22 €	34 853 298,18 €	3 251 768,67 €	7 797 555,58 €
Excédent reporté n-1					31 276 577,45 €	39 855 600,63 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE					34 528 346,12 €	47 653 156,21 €
INVESTISSEMENT	39 322 029,98 €	9 106 783,56 €	44 629 743,90 €	10 675 289,76 €	1 568 506,20 €	- 5 251 893,44 €
Solde d'invest reporté					- 16 284 177,48 €	- 16 705 423,46 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE					- 14 715 671,28 €	-21 957 316,90 €
SOLDE DES RAR (D-R)					- 2 115 342,76 €	- 5 823 220,80 €
SOLDE AVEC RAR					17 697 332,08 €	19 872 618,51 €



PLUS DE 49 MILLIONS D'EUROS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS DE 2017 À 2021

BUDGET PRINCIPAL		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
		3 731 908,41 €	4 786 617,30 €	6 476 214,08 €	8 504 204,06 €	14 386 856,69 €	37 885 800,54 €
BUDGETS ANNEXES		1 157 613,98 €	822 382,66 €	1 568 992,75 €	3 181 205,70 €	4 738 791,89 €	11 468 986,98 €
	Total cumulé	4 889 522,39 €	5 608 999,96 €	8 045 206,83 €	11 685 409,76 €	19 125 648,58 €	49 354 787,52 €

DONT PRÈS DE 14.5 MILLIONS D'EUROS POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

BUDGET PRINCIPAL		2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
		163 196,69 €	1 031 374,41 €	2 277 294,53 €	1 577 468,58 €	2 791 684,35 €	7 841 018,56 €
BUDGETS ANNEXES		1 157 613,98 €	822 382,66 €	1 568 992,75 €	1 221 071,91 €	1 935 322,87 €	6 705 384,17 €
	Total cumulé	1 320 810,67 €	1 853 757,07 €	3 846 287,28 €	2 798 540,49 €	4 727 007,22 €	14 546 402,73 €



LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique a retrouvé progressivement son activité d'avant covid et a finalisé 3 projets : gratuité d'accès, diagnostic territorial, appel à concours d'architecte.

S'ADAPTER POUR SATISFAIRE AU MIEUX LES USAGERS



GRATUITÉ
D'ACCÈS AUX
ÉTABLISSEMENTS
DU RÉSEAU
LECTURE À PARTIR
DE JANVIER 2021

Délibération du bureau communautaire sur la gratuité d'accès

Il a été constaté, lors d'études nationales, que les conditions tarifaires d'accès à l'offre des bibliothèques sont déterminantes pour leur fréquentation. Un coût d'inscription même modique, constitue, en effet, une barrière symbolique et financière à l'accès des services d'une médiathèque ou ludothèque, notamment pour ceux dont le rapport aux pratiques culturelles n'est pas régulier et qui ne perçoivent pas ces établissements comme leur étant destinés. La collectivité a souhaité par la délibération n°22 de novembre 2020 pour application au 1er janvier 2021, que son réseau de bibliothèques/ médiathèques/ludothèque s'ouvre toujours plus largement à tous les publics. L'instauration de la gratuité a contribué ainsi à simplifier le parcours des visiteurs et à donner envie aux habitants qui ne les connaissaient pas encore, de découvrir ces équipements.

Une campagne de presse en janvier 2021 a permis de diffuser largement à la population l'instauration de la gratuité d'accès : affichage sur les flancs de bus, encarts dans les journaux et diffusion sur les supports numériques.



LES PROJETS MENÉS À BIEN EN 2021

2020 – 2022, 3 années pour développer le réseau de lecture publique
Grâce au CTL signé avec la DRAC Occitanie, le réseau des médiathèques / ludothèque va se moderniser pour agir au plus près de la population.

FINALISATION DE L'ÉTUDE- DIAGNOSTIC DE LECTURE PUBLIQUE

Etude diagnostic /

La synthèse du diagnostic territorial de lecture publique réalisée par le cabinet d'ingénierie culturelle ABCD a été communiquée en commission culture le 12 octobre 2021.

Les thématiques suivantes ont fait l'objet d'une évaluation approfondie :

Maillage territorial : Près de 80% de la population est desservie sur sa commune cependant certains équipements restent sous-dimensionnés pour proposer une réelle qualité de service. Les projets à Tarbes et Séméac viendront corriger en partie cette analyse. L'offre itinérante est à repenser et à déployer plus largement pour renforcer l'équité territoriale ;

Accessibilité : la gratuité est un atout pour la fréquentation du réseau. Par ailleurs, il est important de réinterroger les créneaux d'ouverture au public pour une meilleure adéquation aux rythmes de vie de la population ;

Offre : l'offre documentaire gagnerait à se diversifier (jeu, numérique...) et à circuler plus largement avec la mise en place d'un service de navette. Ce service de navette est actuellement à l'étude ;

Numérique : la médiation numérique est à renforcer sur le territoire pour lutter contre la fracture numérique ;

Action culturelle : la politique d'action culturelle à l'échelle du réseau est à développer grâce à la mise en place d'un poste de coordinateur. Les partenariats sont à renforcer dans ce domaine.



EN BREF !

Trois axes stratégiques permettront de renforcer l'impact du réseau de lecture publique :

1. Un réseau mieux structuré avec une typologie d'équipements à clarifier, des services réseau à développer, une organisation à affiner ;
2. Des structures plus attractives grâce à des établissements connectés et visibles, conviviaux dans leur aménagement et à l'accès simplifié ;
3. Une consolidation des partenariats avec une programmation culturelle commune, participative et inclusive.



APPEL A CANDIDATURE POUR LA FUTURE MÉDIATHÈQUE

Future médiathèque d'agglomération / Opportunité de porter à des standards contemporains l'accessibilité culturelle et le vivre – ensemble sur notre agglomération, le projet de réhabilitation en médiathèque du bâtiment 111 de l'arsenal de Tarbes a significativement progressé en 2021.

Le 1^{er} semestre a vu le bouclage du programme architectural, fonctionnel et technique rédigé depuis janvier 2020 par l'équipe projet, document plus approfondi et personnalisé que celui de décembre 2017 proposé par le cabinet de consulting culturel Emergences Sud.

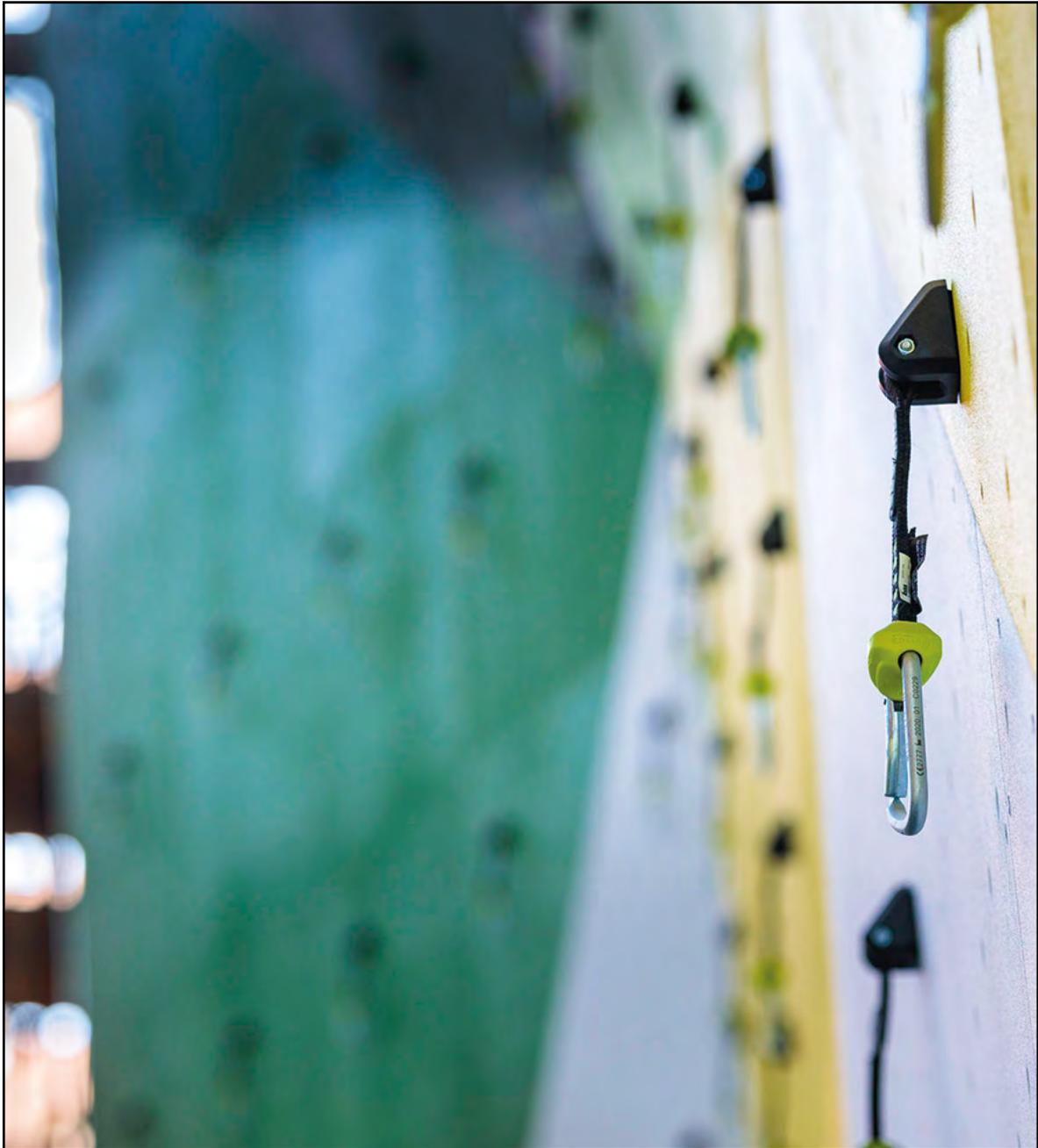
Au plan technique, deux assistances à la maîtrise d'ouvrage (AMO) ont apporté leur contribution, l'un en matière d'économie de la construction (pré-chiffrage du projet), l'autre pour la qualité environnementale du bâtiment (QEB).

L'appel à candidatures a été publié le 9 juin 2021. Le jury de sélection des candidats admis à soumettre des propositions architecturales s'est tenu les 6 et 7 décembre et a retenu 3 équipes parmi les 64 ayant répondu à l'appel d'offres.

EN RÉSUMÉ :

2021, C'EST

L'instauration de la gratuité d'accès à l'ensemble des établissements;
La finalisation de l'étude "diagnostic de lecture publique" impliquant agents, élus et habitants;
La publication de l'avis de concours d'architecte et la réunion du jury pour désigner les 3 cabinets mandatés pour déposer des propositions architecturales.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

MIEUX ACCUEILLIR

LES PISCINES DE L'AGGLOMÉRATION



LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES

Activité arrêtée de Mars à Juin 2021

Fréquentation

Scolaires :	10 788
Public :	35 915
Associations :	9 998
Activités :	2 774
Espace Bien-être :	1 491
Total :	60 966 utilisateurs

Ouverture du bassin extérieur pour la saison estivale (15 juin au 15 septembre 2021).

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), LA PISCINE MICHEL RAUNER (SÉMÉAC)

Le classement du bassin extérieur en ERP de type Plein Air a permis au service de maintenir un minimum d'activité pour le public et les clubs de natation.

Une nouvelle activité « le Sauve Nage » s'est déroulée à la piscine Tournesol pour les enfants des Quartiers Politique de la Ville pour lutter contre la noyade accidentelle en piscine qui touche chaque année près de 500 enfants de moins de 6 ans.

Il n'y a pas eu de compétition en 2021.



Fréquentation annuelle

Centre nautique Paul Boyrie
46638 utilisateurs

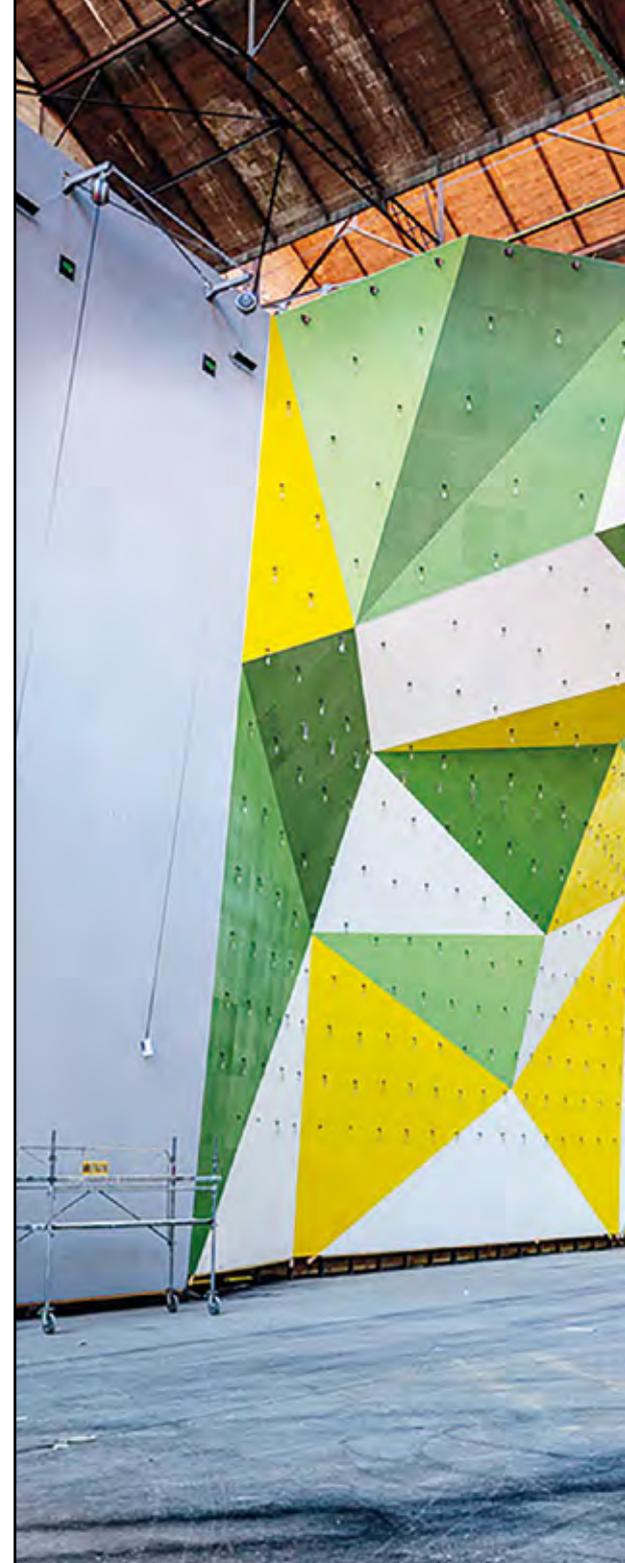
Scolaires : 13 149 / Public : 26 308 / Clubs : 6079 /
Animation : 111

Piscine Michel Rauner
4 848 utilisateurs

Scolaires : 927 / Public : 2 391 / Clubs : 1530 /
Associations : 60

Piscine Tournesol
3 615 utilisateurs

Scolaires : 1526 / Clubs : 1899 / Animations : 152 /
Associations : 138



L'USINE DES SPORTS (BÂTIMENT 313)

L'Usine est un complexe multisports d'une superficie de 11 000 m² situé au sein de l'ancien Arsenal de Tarbes. Plusieurs pratiques sportives seront présentes dont une piste d'athlétisme de 200 m et des murs d'escalade permettant l'accueil de compétitions de niveau international sur les 3 disciplines (blocs, vitesse, difficulté). 2 terrains multisports complètent l'offre.

La Maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement IDOM, Duffau, Alayrac.

Malgré la crise sanitaire, les travaux ont pu démarrer en 2020 et se poursuivent en 2021 avec une mise en service prévue pour la fin de l'année.



6 courses ont été programmées en 2021.

L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Les courses de chevaux organisées à l'hippodrome de Laloubère sont télévisées. Ces retransmissions mondiales permettent d'étendre considérablement la notion de fréquentation de l'hippodrome. Pour chaque course plus de 2500 personnes sont présentes.

L'hippodrome génère une recette de paris de plus de 10 millions d'euros. La piste est une référence pour sa qualité devenue exceptionnelle au dire des professionnels. Les courses se font en journée et en semi-nocturne.

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Fermée quelques mois en 2020, cette structure a retrouvé ses activités en 2021 et notamment des stages de judo (2) mais aussi de karaté (4).



Faits marquants en 2021 :
Le Tournoi des Cimes (judo) les 23 et 24 octobre et le 25 mars, journée animation avec le médaillé olympique Hélios Latchoumanaya.



LA MAISON DE L'ESCRIME

Les faits marquants 2021 :

Décembre : Tournoi régional catégories M9-M11-M13.



ENVIRONNEMENT

La communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a pour compétence la «Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie» qui comporte essentiellement les thèmes suivants: la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI) et enfin les chemins de randonnée (compétence facultative).

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte deux stations : une à Tarbes et une à Lourdes.

Une station fixe au lycée Jean Dupuy permet de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène.

Depuis mars 2017, un avenant à cette convention a été signé afin d'intégrer les stations de mesures de la ville de Lourdes.

Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et édité dans la presse locale et sur le site de la communauté d'agglomération. En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

En 2021, la qualité de l'air a été globalement bonne, sans dépassement du seuil d'information et de recommandation pour aucun des polluants réglementés. Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10), il a été constaté 17 jours d'épisode de pollution de l'air et aucune journée d'exposition à la pollution à l'ozone (O3).

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) succède au Plan Climat énergie Territorial (PCeT) de l'ex Grand Tarbes. Il a été adopté en septembre 2020 et concerne tout le territoire de la CATLP, il sera évalué à mi-parcours en 2023 pour être soumis à l'avis de l'Etat.

Le PCAET vise deux objectifs : l'atténuation (limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)) et l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie (anciennement ARPE) nous a accompagné depuis 2017 dans l'élaboration de ce document.

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti, sur les installations climatiques mais également par un suivi de ses consommations.

Au vu de l'intégration des nouveaux équipements lors de la fusion des EPCI et de la prise

Le gaz : 13 points de livraisons, 310 350 euros pour 7 100 000 kWh

L'électricité représente : 625 000 euros pour 5 100 000 kWh

Les différentes évolutions de périmètre rendent difficile le suivi de l'évolution des consommations énergétiques.

Les contrats de fourniture et d'acheminement d'énergies (électricité et gaz) sont issus d'une participation de la CATLP au groupement d'achat du SDE65 qui regroupe 86 acheteurs publics du département et s'est terminé le 31 décembre 2021.

En 2021, par exemple, nous avons mis en œuvre une Gestion Technique Centralisée (GTC) dans les bâtiments des Téléports 1 et 2 à Juillan afin d'optimiser les consommations d'énergies de ces deux bâtiments (2 000m² chacun) et le confort des utilisateurs (près de 600 personnes). Grâce à la prestation d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), la CATLP a retenu l'offre de la société Inter Energies.

Ces travaux s'élèvent à 156 000 €HT et ils ont un temps de retour sur investissement de 6 ans.

LES OBJECTIFS POUR LE TERRITOIRE DE LA CATLP



ÉMISSIONS DE GES

(par rapport à 2014, en tenant compte de l'évolution de la population)

-40% des émissions en 2030

-65% des émissions en 2050



CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

(par rapport à 2014, en tenant compte de l'évolution de la population)

-32% de la consommation d'énergie finale en 2030

-47% de la consommation d'énergie finale en 2050

ÉNERGIES RENOUVELABLES

5,5% dans la consommation actuelle en 2014

26% dans la consommation finale en 2030

57% de la consommation finale en 2050

MISSION DE CONSEIL EN ÉNERGIE AUX COMMUNES DE LA CATLP

La Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) a choisi d'être épaulée par le Syndicat Départemental des Hautes Pyrénées (SDE65) afin d'augmenter le nombre de rénovations énergétiques d'équipements publics de ses communes membres. Suite à une consultation de bureaux d'études techniques, la CATLP a donc confié cette mission au SDE65. Elle s'est terminée en 2021 après 91 jours de prestations.

Par le biais d'un courrier envoyé à toutes les communes, la CATLP a recensé les besoins en ingénierie de son territoire. Les communes ont pu faire remonter leurs besoins d'accompagnement et 22 communes ont pu bénéficier de l'intervention du conseiller.

Total de 33 audits énergétiques réalisés pour une surface de 32 800 m² :

- 6 réalisés directement par le SDE65.
- 27 réalisés par le biais de trois prestataires extérieurs (NR+, APITM et ENERGIO) pour un montant total de 50 850 € HTVA. Financement partiel des audits par la Région et le SDE65 (programme ACTEE + Fonds propres) à hauteur de 80 % pour un reste à charge de 20 % pour les Communes.

Deux exemples d'actions en 2021:

LE « FONDS BIODIVERSITÉ »

Ce « fonds biodiversité » vise à mieux connaître la biodiversité, la préserver et à développer l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité sur des terrains propriétés des communes membres de la communauté d'agglomération. Ce fonds de 20.000 euros a pu aider en 2021 7 communes, 9 projets d'un montant total de **39 980 €**.



LA « PRIME AIR BOIS »

La CATLP a décidé de mettre en place une action volontariste en faveur de la préservation de la qualité d'air. Cela se concrétise par une aide financière d'un montant de 500 euros destinée à l'achat d'un poêle ou d'insert, à bûches ou granulés à bois, flamme verte 7 étoiles, comme système de chauffage et/ou en remplacement des cheminées à foyer ouvert et/ou au remplacement d'un appareil obsolète.

En 2021, pour la première année, **300 primes** ont été attribuées en faveur de foyers de la CATLP. Le montant des travaux générés par cette action effectués des artisans labellisés est 1 607 430 euros C'est un soutien à l'activité économique locale car dans la très grande majorité, 9 opérations sur 10 ont été réalisées par un artisan du territoire de la CATLP. Le coût moyen des appareils financés par l'agglo est de 5 322€.

COMMUNE	TYPLOGIE DU PROJET	COÛT TOTAL COMMUNAL	PRISE EN CHARGE DE LA CATLP	TAUX DE PRISE EN CHARGE TLP MAX 80%
BORDERES SUR L'ECHEZ	Plantation d'arbres fruitiers	2 900,00 €	1 143,00 €	39%
IBOS	Verger partagé	3 504,00 €	2 803,00 €	80%
LOURDES	Concours et exposition photographique	4 200,00 €	3 360,00 €	80%
ODOS	Parcours pédagogique	1900,00 €	1 520,00 €	80%
	Gestion différenciée des espaces verts	780,00 €	624,00 €	80%
ORLEIX	Verger partagé	18 096,20 €	3 670,00 €	80% (hors terrassement, sapin et haies)
SALLES ADOUR	Plantation d'arbres	5 920,00 €	4 736,00 €	80%
SEMEAC	Lutte contre le frelon asiatique	1 300,00 €	1 040,00 €	80%
	Verger patrimoine	1 380,00 €	1 104,00 €	80%
TOTAL			20 000€	

ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CATLP a transféré sa compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » au SYMAT. Ce syndicat a donc vu s'étendre son périmètre d'actions puisqu'il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des 7 anciens EPCI FP depuis le 1^{er} mars 2017.

En 2021, **65 220 Tonnes (T) ont été collectées**, 27 184 T d'ordures ménagères et de déchets assimilés (41,68%) et 38 036T de collectes « séparées » (58,32%) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 6 426 T (16,89%) de multi matériaux (papiers et emballages), 4 150T (10,91%) de verre et 27 460T (72,19%) d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence, y compris les opérations de transport secondaire (des centres de transfert aux centres de traitement), de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination (déchets ménagers et assimilés, déchets verts et déchets collectés en déchèteries).

La CATLP vote la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande. En 2021, les collectes d'ordures ménagères ont été comptabilisées de manière réelle dans 51 communes via la TEOMI (TEOM Incitative). En sus, en 2021, la TEOMI a été votée pour être instaurée sur 17 communes supplémentaires pour paiement en 2022.

GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

En 2019, la CA TLP a transféré la compétence GeMAPI sur tout son territoire à quatre syndicats ; nous percevons la taxe GeMAPI, basée sur les 4 taxes « habituelles ».

La GEMAPI est une nouvelle compétence transférée aux EPCI FP depuis le 1^{er} janvier 2018. Selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1), l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2), la défense contre les inondations (item 5) et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

Membre de quatre syndicats GeMAPIens représentant les quatre bassins versants de la CATLP : Adour et affluents (dont l'Arros en 2020), Gabas, Gave de Pau amont et Gave de Pau aval, 2021 nous a permis d'étudier ces différents bassins et leurs fonctionnements et de réaliser des travaux notamment d'entretien. La CATLP est restée compétente pour l'item 5 du Gabas.

SENTIERS DE RANDONNÉE

Six des sept EPCI FP fusionnés en janvier 2017 avaient créés et entretenus des sentiers de randonnée sur leurs territoires.

Un état des lieux très précis avait été réalisé pendant l'été 2017 pour déterminer, sur ces sentiers communautaires, ce qui avait été fait, dans quels états ils étaient et dans quelle mesure il était possible de prendre cette compétence sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il a révélé un manque d'entretien sur plusieurs secteurs, des fermetures de portions par la pousse de la végétation, un manque de balisage ... et bien entendu un manque d'harmonisation sur le nouveau territoire communautaire.

Touchant du doigt tout l'intérêt de faire découvrir l'agglomération par ces sentiers, il a été choisi, fin 2017, de garder cette compétence au sein de l'agglomération pour la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par un maillage de sentiers qui permettent aux habitants et aux visiteurs de découvrir nos richesses par la marche et/ou le vélo tous chemins.

De nouveaux sentiers ont été intégrés en 2021 : trois itinéraires à Saint Pé de Bigorre et le tour du lac de Gabas. Les travaux d'entretien, tonte, balisage ... sont réalisés en grande partie en régie par le personnel du service Environnement mais également par des personnes en insertion via un marché spécifique pour le CaminAdour ou du personnel communal de Bours. En sus, en juin, des personnes des quartiers prioritaires politique de la ville, sont venus travailler au sein du service pendant 10 jours dans le cadre d'un chantier « 1^{ers} pas vers l'emploi ».



GENS DU VOYAGE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampon).



Des merlons ont été créés à l'entrée de l'aire de Lespie, afin d'empêcher le dépôt sauvage de déchets à l'entrée de l'aire, ainsi que devant l'aire de Las Gravettes, pour les mêmes raisons.

Sur l'aire de Bordères, le grillage a été changé, car régulièrement vandalisé par les résidents qui ont tendance à s'installer sur les parcelles voisines, pour la plus grande satisfaction des voisins.

Sur l'ensemble des aires, le prestataire VAGO a œuvré pour fabriquer et remplacer les blocs bétons, permettant d'attacher les auvents au sol, devenus vieillissants et souvent hors d'usage.

La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage (2018-2023), élaboré conjointement par l'Etat et le Département, dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage.

Dans le prolongement de ce schéma, la CATLP a prévu de participer financièrement au fonctionnement de la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) mise en place, pour l'aide à la sédentarisation des gens du voyage qui en font la demande.

La CATLP dont la mission première est la gestion des aires d'accueil qu'elle a construites sur son territoire, ainsi que la mise en place de projet de sédentarisation, engage également les procédures de demande d'expulsion auprès de la préfecture, sur sollicitation des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage.

ÉVÉNEMENTS ET TRAVAUX SUR LES AIRES D'ACCUEIL

Depuis l'effort consenti par la CATLP, votant les tarifs hivernaux (du 1er jour œuvré de novembre au dernier jour œuvré d'avril), de 0.70€ la taxe journalière, et l'électricité à 0.10€ le kwh et tarifs estivaux (le reste de l'année) de 1€ la taxe journalière et 0.2€ l'électricité, le mètre cube d'eau restant inchangé pendant ces deux périodes, à savoir 2,85€, il est constaté que les résidents restent plus volontiers sur les aires, évitant ainsi de s'installer sur des campements illicites.

L'habitat sur les aires a été amélioré, en mettant hors d'eau l'ensemble des cuisines-buanderie sur les aires de Soues, Alstom et Las Gravettes, pour la plus grande satisfaction des résidents qui en bénéficient. Les peintures d'embellissement sur les aires d'Alstom, Laloubère, Soues, Las Gravettes ont été réalisées, de même que le remplacement de la volige bois des pignons, devenue vétuste, par du clin blanc, sur l'aire de Las Gravettes.

Les têtes de luminaires des aires de Bordères et Laloubère ont été remplacées pour du matériel plus pérenne, économique et efficace en matière d'éclairage, à l'instar des aires de Soues et Las Gravettes.

La surface de l'aire de grands passages a été agrandie en mai 2021, grâce à l'acquisition d'une parcelle limitrophe, de façon à tendre vers les 4 hectares, tel que le préconise le décret.

Le revêtement de l'aire de Lespie, pour palier la remontée des eaux de pluie en raison des nappes phréatiques importantes, a été refait au dernier semestre 2021.

GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La CATLP gère

8 aires d'accueil situées à Aureilhan (Laborde de Loste), à Bordères-sur-l'Échez (Django Reinhardt), à Ibos (Bois du Commandeur), à Laloubère (le Moulin), à Odos (le Galopio), à Soues (les Rives de l'Adour) et à Tarbes (Las Gravettes et Pont de l'Alstom). Sur six de ces aires, pour un total de **67 emplacements** ont été comptabilisés **23 751 jours d'occupation** des emplacements.

1 aire de grands passages, chemin de Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes, de 30 à 100 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée d'une à deux semaines. L'année 2021, a vu l'occupation de cette aire, du 04 juillet à début décembre 2021. En 2022 les demandes reçues prévoient une occupation à partir du 12 juin. L'aire a également été occupée dans le cadre de l'organisation du grand marché des voyageurs qui a eu lieu du 04 au 10 mars 2022.

1 aire tampon de Lespie, à Ibos, route d'Azereix. Cette aire, ouverte depuis octobre 2018, ayant une capacité d'accueil de 40 familles, a la vocation principale d'accueillir, pour une courte durée (1 mois environ), des familles de passage qui ne souhaitent pas résider sur des aires d'accueil, où les montants fluctuent en fonction des consommations. Sur Lespie il s'agit d'un forfait global, à la semaine, plus avantageux. À la différence de l'aire de grands passages, l'aire de Lespie est ouverte toute l'année.

Aire d'Aureilhan : dégradée et occupée de façon illicite, les travaux de totale rénovation, initialement prévus en 2019, puis en 2020, n'ont pu être réalisés et ont été reportés à une date ultérieure. En raison d'une situation de dangerosité sur l'aire, due aux multiples dégradations de la part des occupants, un arrêté de fermeture a été pris et affiché le 5 avril 2022, afin d'y entreprendre des travaux de première urgence.

Aire d'Ibos : complètement dégradée en été 2016 alors qu'elle avait été entièrement rénovée, elle est actuellement occupée par un groupe familial illicite. Un projet d'étude de transformation en terrains familiaux est envisagé, lorsque le projet de terrains familiaux à Séméac aura abouti.

EQUIPEMENTS EN PROJET :

1 aire d'accueil à Lourdes, au Béout, est en projet. Un appel à candidature pour une maîtrise d'œuvre avait été faite et un projet d'architecture avait été retenu en 2021. Cependant, le projet est relancé en 2022, en raison du dépassement du montant prévu initialement pour ce projet.

12 terrains familiaux, à Séméac ont été prévus en 2019, pour respecter la conformité du schéma départemental. Le bureau de maîtrise d'œuvre retenu a été notifié en 2021. Les travaux devraient débiter au deuxième semestre 2022, pour une location de chaque terrain familial en 2023. Chaque parcelle de 350 m² environ, disposera d'un local de 25 m², comprenant une pièce de vie, avec cuisine, des sanitaires, un conduit pour un poêle à bois. A la différence d'une aire d'accueil de gens du voyage, chaque terrain familial sera clôturé et équipé de compteurs individuels (eau et électricité). Le montant estimé de l'opération de 828 699 € HT, subventionné par l'Etat, à raison de 413 800 €, au titre de la DSIL, et de 256 104 € au titre des crédits Gens du Voyage de la DDT (BOP 135 GDV).

Aire Rives de l'Adour à Soues



Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) :

Dans le cadre de la mise en place de la MOUS départementale, 2019-2023, la CATLP a, par délibération, approuvé sa participation. Celle-ci est calculée au prorata de sa population, soit 21 500 €, sur un coût total de fonctionnement de la MOUS de 80 000 € (40 000 € pour l'Etat).



Fermeture des cuisines /
buanderies

La CATLP fait appel à divers prestataires dans le cadre de la gestion de ses aires d'accueil :

Exploitation des aires :

Depuis 2013, la CATLP fait appel au prestataire VAGO (33260 La Teste De Buch). Le dernier marché annuel reconduit en 2018, se termine fin 2021. Le montant initial du marché est de 347 639,88 € TTC pour les 6 aires d'accueil en fonctionnement, ainsi que l'aire tampon et l'aire de grands passages. Un nouvel appel d'offres sera publié courant septembre 2021.

Travaux et prestations pour des interventions liées aux gens du voyage :

Le marché annuel de travaux et de prestations, avec l'entreprise FRECHOU (65320 Tarasteix), concernant principalement des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de terrassement, pour répondre, en urgence, aux nécessités de protections de terrains ou suite à des actes de vandalisme, pour des interventions

liées aux gens du voyage, s'est achevé en 2020. Un nouveau marché d'un an, reconductible 3 fois, pour des prestations similaires, a été relancé en 2020 et attribué en 2021 à l'entreprise FRECHOU, pour un montant annuel maximum de 156 000 € TTC.

Maintenance du système de télégestion des aires d'accueil :

Le système de télégestion, en mode de prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes, pour détecter toute intrusion dans les locaux techniques sensibles, coupant les fluides instantanément sur l'ensemble de l'aire. Nécessitant une maintenance de la part du prestataire, un premier contrat annuel reconductible, comprenant l'hébergement, l'évolution du système et la maintenance à distance en cas de dysfonctionnement, a été signé, en 2020, pour les aires du Pont Alstom, de Las Gravettes et de Soues, deux ans après la mise en service du système. Le montant de cette prestation s'élève à 6 318 € TTC pour 45 emplacements.

EN RÉSUMÉ :

2021, C'EST ...

8 aires d'accueil

1 aire d'accueil supplémentaire en projet (Lourdes)

1 aire de grands passages

1 aire tampon

1 projet de sédentarisation pour 12 logements en terrains familiaux

772 320 € de dépenses de fonctionnement

244 413 € de recettes de fonctionnement

300 899 € de dépenses d'investissement

17 590 € de recettes d'investissement



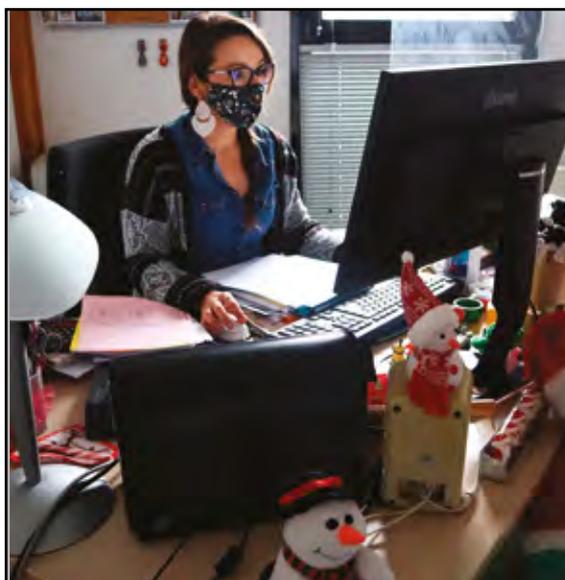
RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE, AVANT TOUT.

L'année 2021 aura été particulièrement marquée par la poursuite de crise sanitaire et son impact sur les services publics avec l'adaptation de tous les établissements recevant du public aux consignes nationales, la mise en place en urgence du travail à domicile et la poursuite de l'activité administrative malgré tout.

Le service des Ressources Humaines a été bien évidemment affecté par la gestion de cette crise, comme d'autres services administratifs ou techniques qui ont maintenu le service public à flot.

Cette situation si particulière aura permis de mettre en lumière la capacité d'adaptation et la réactivité d'agents très mobilisés pour maintenir la qualité du service public et répondre aux attentes en internes de leurs autres collègues.



LES EFFECTIFS 2021

**Sur le budget principal,
Effectif des titulaires occupant un emploi
permanent au 31/12/2020 :**
269 agents.

**Effectif des agents non titulaires occupant
un emploi permanent au 31/12/2020 :**
43 agents.

**Mise à disposition des agents au cours de
l'année 2021 :**

Mise à disposition partielle auprès des mairies :
4 agents de catégorie C – filière administrative
1 agent de catégorie A – filière administrative

**Mise à disposition de la Mairie de Tarbes
auprès de la CATLP :**

1 agent de catégorie A – filière administrative
1 agent de catégorie C -filière administrative (mise
à disposition partielle)

**Mise à disposition de la Mairie de Lourdes
auprès de la CATLP :**

1 agent de catégorie B – filière administrative (fin
de la mise à dispo 30 septembre 2021)
2 agents de catégorie C – filière administrative
(mise à disposition partielle)

**Mise à disposition de la CATLP auprès de la
Mairie de Lourdes :**

1 agent de catégorie B – filière administrative
(mise à disposition partielle)

**Mise à disposition de la CATLP auprès du
GIP :**

1 agent de catégorie A – filière administrative.

LES CHIFFRES 2021

RECRUTEMENT AU COURS DE L'ANNÉE 2021

1 agent de catégorie B – filière culturelle à la médiathèque Louis Aragon (suite à un départ à la retraite),

1 responsable du service développement économique-Enseignement Supérieur-Innovation (catégorie A), après un départ en congé de mobilité,

1 technicien pour le suivi des chantiers au service technique (catégorie B),

6 assistants d'enseignement artistique au Conservatoire Henri Duparc - disciplines piano, percussions, musique traditionnelle, cor, violon - (catégorie B à temps complet) suite à des départs à la retraite en 2019 et 2020,

1 assistant d'enseignement artistique - discipline accompagnement- (catégorie B) suite à un départ en mutation,

1 assistante administrative (catégorie C - Temps complet) au service finances,

1 assistante administrative (catégorie C - Temps complet) au service des ressources humaines.

Pour le service Eau & Assainissement,

1 responsable du pôle exploitation (catégorie A) suite à une démission,

1 agent prescripteur d'urbanisme (catégorie C),

2 agents pour la réalisation des petits chantiers (catégorie C).

DÉPARTS EN 2021

RETRAITE :

1 agent de catégorie B - filière culturelle

1 agent de catégorie C - filière culturelle

1 agent de catégorie B – filière sportive

1 agent de catégorie C – filière administrative

2 agents de catégorie A – filière technique

1 agent de catégorie B – filière technique

1 agent de catégorie C – filière technique



DÉMISSIONS :

1 agent de catégorie B - filière technique

1 agent de catégorie C - filière technique

MUTATIONS :

1 agent de catégorie C - filière administrative

1 agent de catégorie B - filière culturelle

DECES :

1 agent de catégorie C - filière technique

PREVISIONS DE RECRUTEMENT 2022

1 responsable du service technique (catégorie A),
1 agent de catégorie C au service technique (remplacement départ en retraite),
1 agent de catégorie C au service des Ressources Humaines (remplacement suite à mutation),
1 agent de catégorie A service du développement économique – enseignement supérieur – innovation chargé de l'attractivité du territoire (suite à une démission),
1 agent de catégorie A service du développement économique – enseignementsupérieur–innovation chargé de l'accompagnement des entreprises (suite à une fin de contrat),
2 agents d'entretien de catégorie C au complexe sportif indoor l'Usine,
1 directeur du Conservatoire Henri Duparc (catégorie A) – (suite à un départ en retraite),
1 directeur adjoint au Conservatoire Henri Duparc (catégorie A) – (suite à un départ en retraite),
2 agents instructeurs du droit des sols (catégorie B) suite à la fin de mise à disposition d'agents.

MASSE SALARIALE

BP 2021 : 12 667 613 € inscrits initialement.

BA Eau : 1 551 382 €

BA Assainissement : 1 746 432 €

L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basé sur un GVT à 2,50%.

Heures supplémentaires : Elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI, sauf événement exceptionnel. Elles sont prioritairement récupérées.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

76 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2021: 48 agents de catégorie C, 16 agents de catégorie B et 12 agents de catégorie A.

Temps de travail : 29 jours de congés annuels,
7 jours du Président.

La mise en place des **1607 heures** sera effective au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

RÉGIME INDÉMNITAIRE

Le RIFSEEP se compose en deux parties :

1. l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (**IFSE**) qui a pour but de valoriser pour chaque poste l'exercice des fonctions, des sujétions et de l'expertise attachée à ce poste
1. le Complément Individuel Annuel (**CIA**) qui est un complément indemnitaire facultatif annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Pour l'IFSE, il ne s'agit plus d'un régime indemnitaire par grade et / ou par filière mais en fonction du poste occupé sauf pour le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques qui ne sont pas concernés par cette mesure.

Le montant du régime indemnitaire annuel s'élève à 1 340 190.54 € bruts pour l'année 2019.

	Groupe 4 Montants bruts	Groupe 3 Montants bruts	Groupe 2 Montants bruts	Groupe 1 Montants bruts
Catégorie C	-	-	3200 € / an soit 266.66 € / mois	3700 € / an Soit 308.33 € / mois
Catégorie B	-	3800 € / an soit 316.66 € / mois	4400 € / an soit 366.66 € / mois	5000 € / an soit 416.66 € / mois
Catégorie A	6000 € / an soit 500 € / mois	8400 € / an soit 700 € / mois	12000 € / an soit 1000 € / mois	Emplois fonctionnels

Catégorie C :

G2 : agent d'exécution de base

G1 : agent ayant une expertise particulière

Catégorie B :

G3 : agent occupant des fonctions sans sujétion ni expertise particulière

G2 : agent ayant une expertise et / ou des sujétions particulières ou adjoint à un responsable de service,

G1 : responsable de service

Catégorie A :

G4 : agent occupant des fonctions type « chargé de mission »,

G3 : agent dirigeant un service de moins de 3 personnes ou adjoint à un responsable de service,

G2 : agent dirigeant un service d'au moins 3 personnes,

G1 : emplois fonctionnels

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

BUDGET PRINCIPAL

Titulaires :

Catégorie A : 24 femmes, 25 hommes

Catégorie B : 35 femmes, 33 hommes

Catégorie C : 83 femmes, 69 hommes

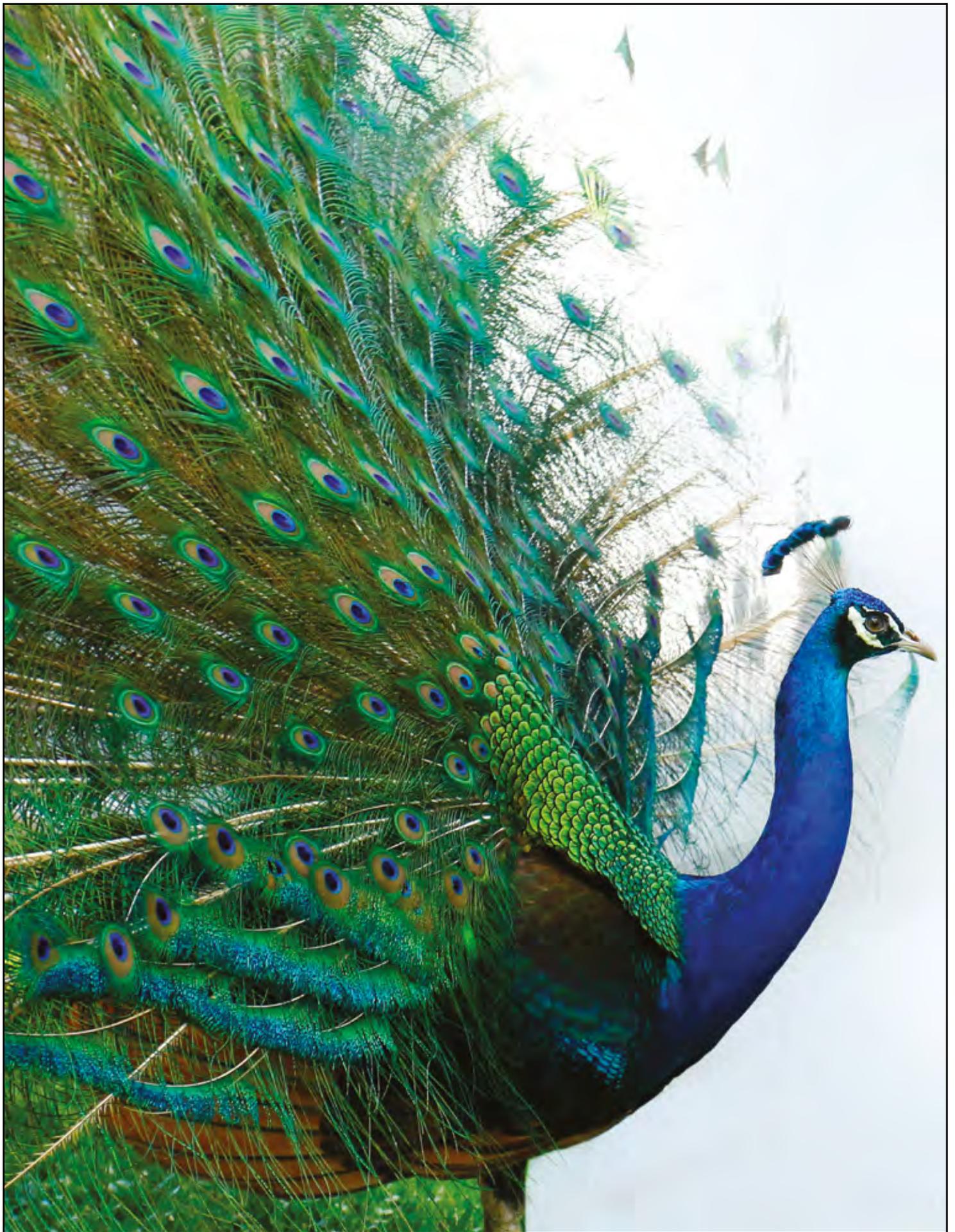
Contractuels :

Catégorie A : 6 femmes, 8 hommes

Catégorie B : 18 femmes, 9 hommes

Catégorie C : 1 femme, 1 homme

2 emplois fonctionnels sont occupés par des hommes.



(RE) DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE
agglo-tlp.fr